

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	4

Prend acte

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

Absents excusés : Sana CHENET-CHELDA – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Amandine LOUIS

Pouvoirs :

Sana CHENET-CHELDA a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Jean-Paul LE GAL a donné pouvoir à Patricia BLANC

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU

Amandine LOUIS a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Secrétaire de séance : Anne-Sophie FABRE

73/23 - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 – ORLÉANS MÉTROPOLE

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vertu de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, les EPCI adressent chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Monsieur le Président d'Orléans Métropole a donc communiqué, après passage devant son assemblée délibérante le 19 octobre 2023, le rapport annuel 2022 d'activité et de développement durable.

Il appartient à Monsieur le maire de communiquer ce rapport au Conseil municipal.

Ceci étant exposé,

Vu l'article L.5211-39 du CGCT ;

Après présentation du rapport d'activité et de développement durable 2022 par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE du rapport d'activité et de développement durable 2022 de la Métropole d'Orléans tel qu'annexé à la présente délibération**

Fait à Semoy, le 10 novembre 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie Fabre

Conseillère municipale

Transmission au contrôle de légalité le : **15 NOV. 2023**

Publication numérique le : **16 NOV. 2023**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

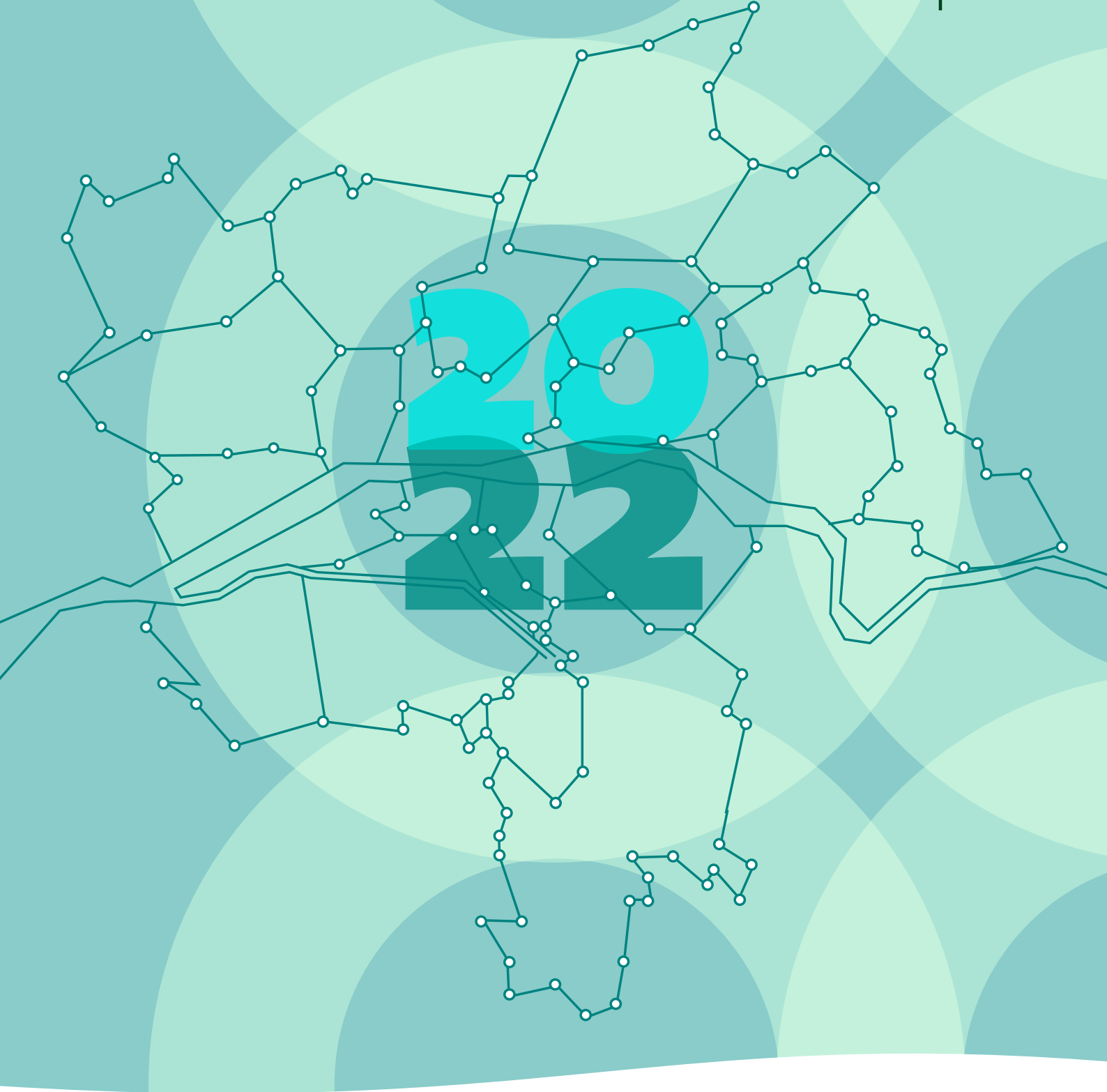
Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE



Rapport d'activité & développement durable à Orléans Métropole



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE



ÉDITO

Depuis deux ans, notre Métropole a fait de la transition écologique et énergétique la colonne vertébrale de son champ d'actions : l'ensemble des politiques publiques que nous mettons en œuvre sont ainsi guidées par cet impératif que nous avons défini collectivement : réduire, d'ici à 2030, de 26% nos consommations d'énergie, multiplier par deux nos productions d'énergies renouvelables et réduire de 50% nos émissions de gaz à effet de serre. L'année 2022 a été ainsi marquée par l'adoption en conseil métropolitain de notre feuille de route.

Un tel objectif ne peut être atteint que si l'ensemble de nos politiques publiques s'accordent et se complètent. À l'échelle individuelle comme collective. Ainsi, la mise en place, avec l'Adil 45, d'un guichet unique « Ma Métro rénov » accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement. Dans cette même logique, Orléans Métropole a distribué 1 000 bons d'achat d'une valeur de 50 euros pour l'achat de récupérateurs d'eau. Aujourd'hui, chacun a conscience que l'eau est une ressource qui n'est pas inépuisable et dont on doit également préserver la qualité. Ainsi, durant l'année 2022, les travaux destinés à réutiliser les eaux usées de la station d'épuration d'Orléans La Source pour arroser le parc floral se sont poursuivis. Aujourd'hui, ce dispositif innovant fonctionne très bien.

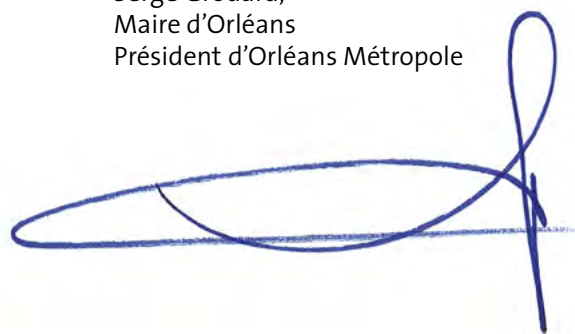
Et puis, il convient bien sûr de rappeler notre grand plan de solarisation guidé par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui doit nous permettre de recueillir un nombre suffisant de projets pour que des résultats significatifs soient obtenus en termes de production d'énergie décarbonée.

En 2022, la modernisation du réseau TAO s'est accélérée. Debut janvier, un nouveau réseau a ainsi été mis en place pour répondre au plus près aux usages des voyageurs dans la fréquence comme dans les parcours, tandis que, dans le même temps, le renouvellement de la flotte de nos bus se poursuivait à bonne allure.

En ce qui concerne la gestion des déchets, sujet central quand il est question de transition écologique, le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), adopté en conseil métropolitain en juillet 2022, distingue et détaille les 13 grandes actions qui seront mises en œuvre pour réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2027. Et parmi les grandes priorités de notre Métropole, la possibilité donnée aux habitants de notre territoire de composter leurs déchets, via des composteurs individuels (dispositif « j'adopte un composteur ») et des aires de compostage partagé au pied des résidences.

Et puisque rien ne peut se faire si les budgets alloués ne sont pas à la hauteur de nos ambitions, le vote du budget primitif 2022 et du plan pluriannuel d'investissement (2021-2026) d'Orléans Métropole, a consacré à la question de la transition des sommes jamais égalées auparavant : 24% du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) soit un total de 261 M€.

Serge Grouard,
Maire d'Orléans
Président d'Orléans Métropole



SOMMAIRE

INTRO

2022... en 1 clin d'œil	4
Carte d'identité du territoire	6
Où agit la Métropole?	8



1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Environnement et qualité de vie	12
Eau et énergie	16
Habitat et urbanisme	18
Innovation et excellence scientifique	21
Agriculture	21



4. LA GOUVERNANCE

Les finances	46
Les instances d'Orléans Métropole	48
La composition du bureau	50
Les services supports	52
Organigramme	54



2. PROXIMITÉ

Déplacements	24
Réduction et valorisation des déchets	26
Santé-Solidarité	28
Famille/loisirs et culture	29
Espace public	31



3. DYNAMISME

Grands projets (urbains)	36
Promotion du territoire	38
Enseignement supérieur et formation	40
Emploi et développement économique	42
Développement numérique	43



FÉVRIER **TOURISME**

L'office de tourisme d'Orléans Métropole est classé en catégorie 1 par le ministère du Tourisme français. Cette distinction marque la reconnaissance de la qualité des services rendus par Orléans Val de Loire Tourisme.



FÉVRIER **INSERTION**

La Fondation Orléans lance un appel à projets visant à soutenir des initiatives qui permettront d'améliorer significativement l'insertion professionnelle des habitants du bassin d'emploi orléanais. D'un montant global de 100 000 € à destination des acteurs de l'insertion professionnelle situés sur le territoire, l'appel à projets permettra de soutenir des projets qui ont prouvé leur efficacité ou d'expérimenter de nouvelles méthodes.



AVRIL **TRANSITION**

L'adoption en conseil métropolitain le 7 avril de la feuille de route de la transition écologique et énergétique marque l'ambition d'Orléans Métropole de devenir, d'ici 2030, un territoire neutre en carbone et à énergie positive.



2022... EN 1 CLIN D'ŒIL



JUILLET

GUICHET UNIQUE

Orléans Métropole s'associe à l'ADIL 45 pour proposer 'Ma Métro Rénov', un service public qui accompagne les habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement.



SEPTEMBRE

COSMÉTOLOGIE

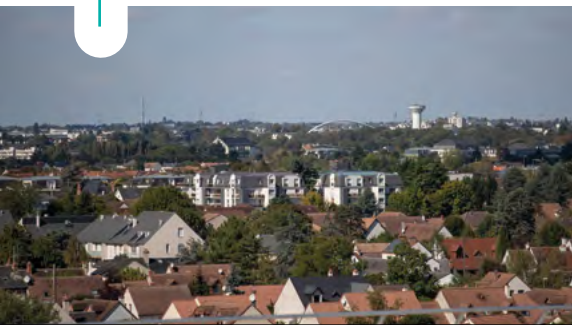
Le nouveau site d'AgroParisTech est inauguré le 14 septembre sur le campus d'Orléans-La-Source. Ce bâtiment remis à neuf par Orléans Métropole accueille la nouvelle filière de cosmétologie d'AgroParisTech.



AVRIL

URBANISME

Après 5 années de travail avec les 22 communes du territoire, le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) est définitivement adopté lors du conseil métropolitain du 7 avril 2022. Ce document fixe les règles d'urbanisme du territoire et marque l'aboutissement d'un long processus de concertation et de travail partagé entre les 22 communes. Le PLUm vise à poursuivre un développement assumé de la démographie et de l'attractivité du territoire vers une urbanisation sobre en matière de consommation d'espaces naturels et agricoles, favorisant la nature en ville et la qualité de vie.



MAI

MOBILITÉS

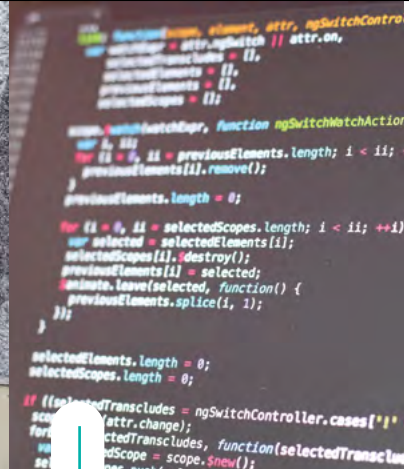
Mise en place de la marque globale TAO Orléans Métropole. Cette nouvelle identité regroupe désormais tous les modes de déplacement – vélo, trottinette, voiture, tram, bus –, dans un souci de cohérence et de lisibilité pour les habitants.



JUILLET

VIGIE CITOYENNE

Installée le 2 juillet 2022 dans le cadre du Village de la transition écologique, la vigie citoyenne d'Orléans Métropole est composée en majorité de citoyens tirés au sort, chargés de suivre et d'évaluer l'atteinte des objectifs de la Métropole en matière de transition écologique et énergétique.



SEPTEMBRE

CO'MET

C'est avec le Salon de l'habitat que CO'Met et son parc des expositions ont ouvert leurs portes au grand public, le 30 septembre 2022. Ce premier événement a marqué la reprise de la saison des salons, dans un nouvel équipement symbolique de la dynamique du territoire.



OCTOBRE

EAU

Orléans Métropole met en place un dispositif d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Distribution de 1000 bons d'achat de 50€, valables dans 6 enseignes du territoire, qui offrent à leur tour une remise complémentaire de 10% pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

OCTOBRE

NUMÉRIQUE

Orléans Métropole et Orléans Val de Loire Technopole signent une convention de trois ans avec l'association Digital Loire Valley, afin de soutenir la filière numérique locale en fédérant les entrepreneurs de la filière du numérique de la métropole orléanaise.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

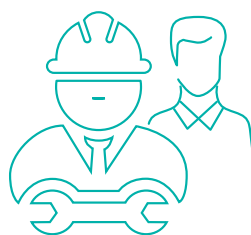
Le territoire d'Orléans Métropole conjugue une situation géographique centrale, avec un environnement privilégié et un patrimoine historique riche de plusieurs siècles. Autant d'atouts qui contribuent à un cadre de vie de qualité, au dynamisme économique et démographique, ainsi qu'à l'offre culturelle abondante...

145 854
logements



22
communes

334,3 KM²



135 000
saliés



288 229
habitants



BOIGNY-SUR-BIONNE

7,5 km²
2 105 habitants
1 élu au conseil métropolitain

BOU

6,3 km²
1 013 habitants
1 élu au conseil métropolitain

CHANTEAU

28,8 km²
1 652 habitants
1 élu au conseil métropolitain

CHÉCY

15,5 km²
8 699 habitants
3 élus au conseil métropolitain

COMBLEUX

1,1 km²
500 habitants
1 élu au conseil métropolitain

INGRÉ

20,8 km²
9 541 habitants
3 élus au conseil métropolitain

FLEURY-LES-AUBRAIS

10,1 km²
21 104 habitants
6 élus au conseil métropolitain

MARDIÉ

17,3 km²
2 938 habitants
1 élu au conseil métropolitain

MARIGNY-LES-USAGES

9,7 km²
1 755 habitants
1 élu au conseil métropolitain

LA CHAPELLE-SAINTE-MESMIN

9,0 km²
10 095 habitants
3 élus au conseil métropolitain

SEMOY
7,8 km²
3 217 habitants
1 élu au conseil métropolitain

SARAN
19,6 km²
16 598 habitants
5 élus au conseil métropolitain

SAINT-JEAN-LE-BLAN
7,7 km²
9 225 habitants
3 élus au conseil métropolitain

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
6,1 km²
16 570 habitants
5 élus au conseil métropolitain

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
8,9 km²
6 170 habitants
2 élus au conseil métropolitain

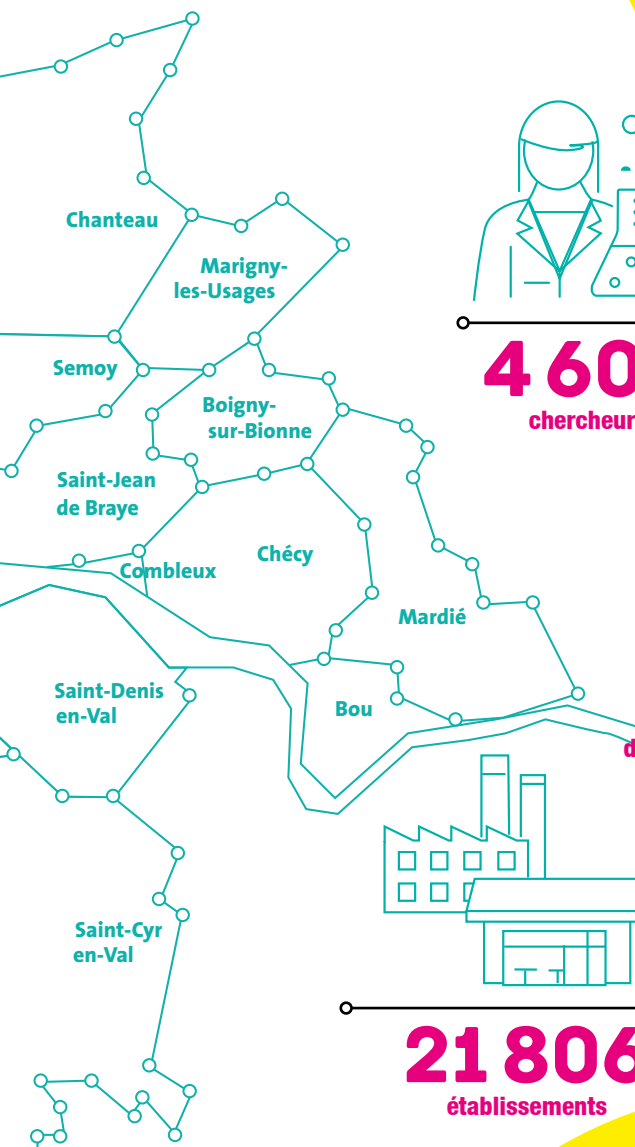
SAINT-JEAN DE BRAYE
13,7 km²
21 396 habitants
6 élus au conseil métropolitain

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
14,1 km²
3 099 habitants
1 élu au conseil métropolitain

SAINT-DENIS-EN-VAL
17,1 km²
7 633 habitants
2 élus au conseil métropolitain

SAINT-CYR-EN-VAL
44,2 km²
3 313 habitants
1 élu au conseil métropolitain

ORMES
18,2 km²
4 194 habitants
2 élus au conseil métropolitain



4 600
chercheurs



21 854
étudiants

dans l'enseignement supérieur

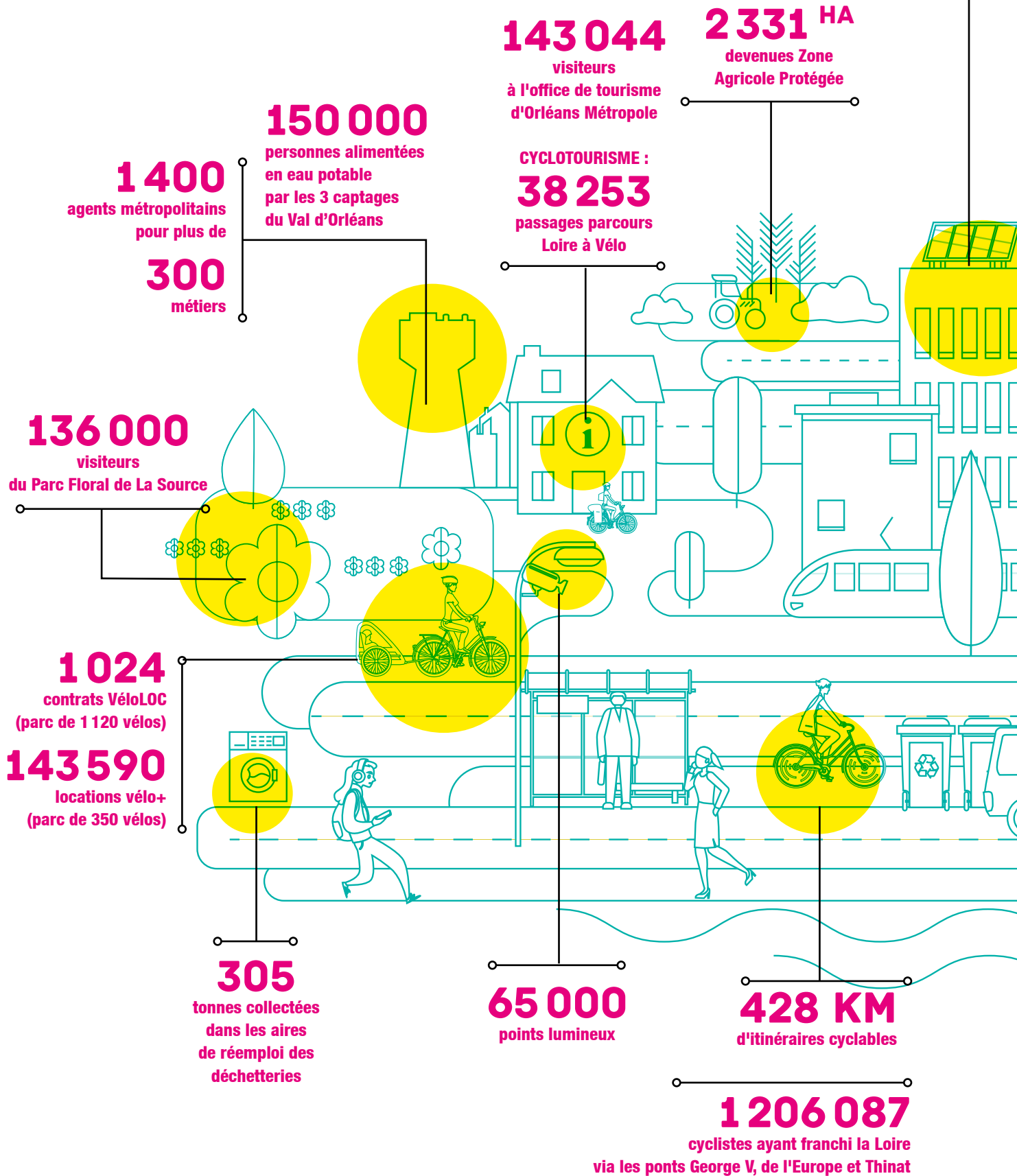


21 806
établissements

OLIVET
23,4 km²
22 503 habitants
7 élus au conseil métropolitain

ORLÉANS
27,5 km²
117 026 habitants
33 élus au conseil métropolitain

OÙ AGIT LA MÉTROPOLE ?



308

logements en copropriétés ont été aidés pour des travaux de rénovation énergétique

48

structures hébergées au Lab'O Village by CA

524

logements sociaux rénovés dans les quartiers ANRU

50 944

visiteurs au Musée des Beaux-arts et

59 940

au MOBE

15 905 882

voyages réalisés en tram

21 529

familles/foyers équipés d'un composteur

107 773

voyages réalisés grâce au service de transport à la demande

84

mesures de bruit réalisées depuis novembre 2021

157 028

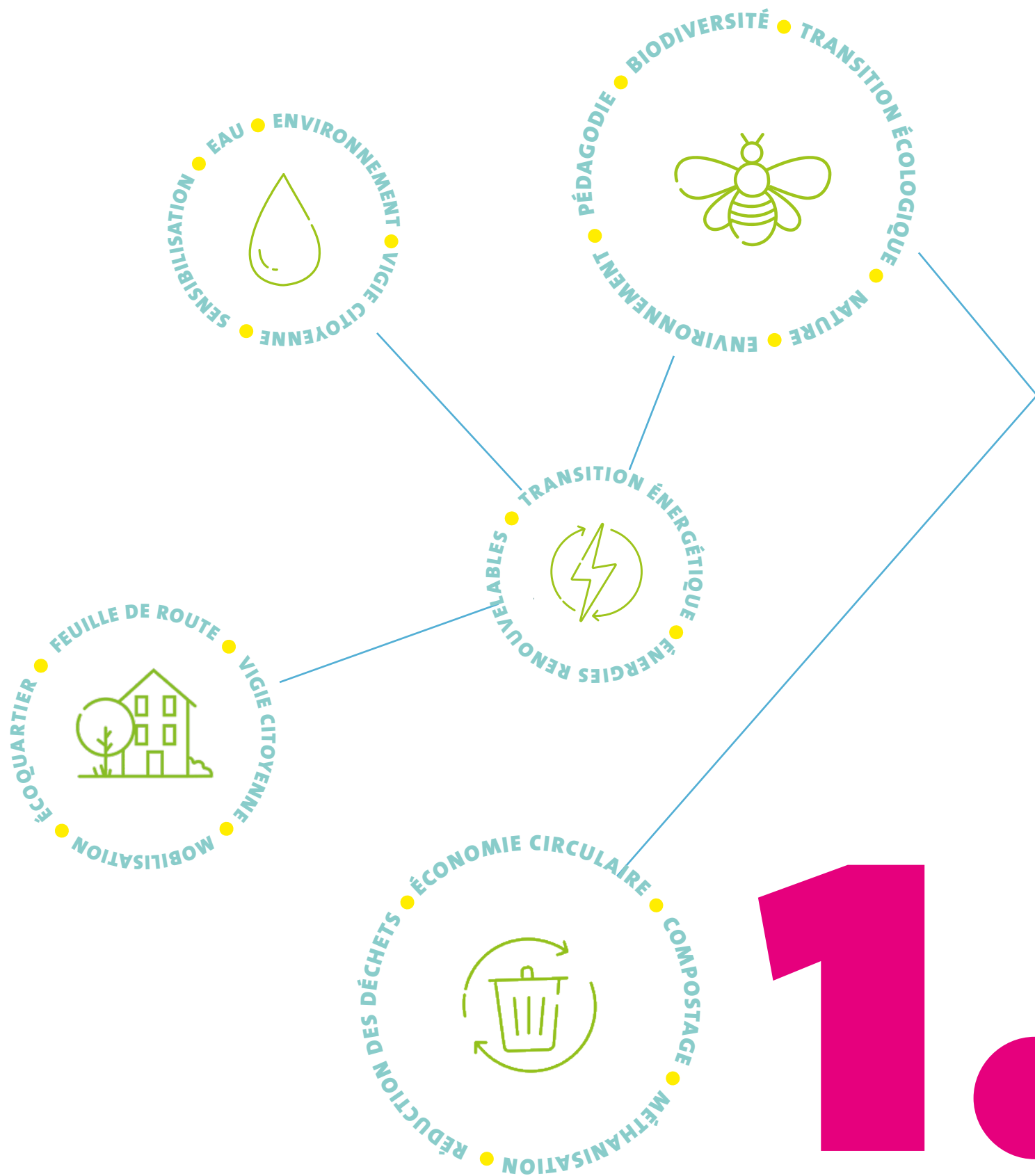
tonnes de déchets ménagers et assimilables collectés

11 755 141

voyages réalisés en bus

1 099

voyageurs sur les aires d'accueil



1.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE

S²LOW



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

Élément essentiel de la qualité et du cadre de vie, la protection de l'environnement fait l'objet de multiples actions, destinées à développer la biodiversité mais aussi à réduire les nuisances, à développer des énergies vertes ou encore à anticiper des situations de crise.

LA BIODIVERSITÉ À LA PORTÉE DE TOUS

« Un incroyable monde à 2 pas de chez vous » : c'est sur le thème de la proximité qu'a été organisée la 4^e édition des 24H de la biodiversité, les 26 et 27 septembre 2022. Proposée par Orléans Métropole, la manifestation a mobilisé 19 communes du territoire autour d'animations ludiques et pédagogiques : conférences,

film, sorties au crépuscule, expositions, balades, observations naturalistes, créations artistiques...

Cet événement grand public de découverte de la nature et de la biodiversité locale avait pour objectif de donner envie à tous d'aller à la rencontre de la nature, de connaître et d'apprendre à nommer plantes et animaux de notre territoire. Il visait à rassembler, faire contribuer et impliquer toujours plus les citoyens et mettre la biodiversité au cœur de leur quotidien.



24H DE LE BIODIVERSITÉ

44
partenaires et
intervenants mobilisés

19
communes volontaires

88
animations

41
lieux : sites naturels
(bords de Loire, étang,
rivière), parcs, jardins,
salles communales,
musée...



VILLAGE DE LA TRANSITION

11
stands thématiques

10
animations

1
manège écolo

1
compagnie théâtrale
de rue

1
déambulation musicale

56
intervenants internes
et externes mobilisés

TOUS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La 2^e édition du Village de la transition écologique, organisée par Orléans Métropole, a eu lieu Place de Loire et Quai du Châtelet à Orléans le 2 juillet 2022. Cet événement visait à la fois à mobiliser et à sensibiliser le plus grand nombre à la nécessité de la transition écologique et à présenter la feuille de route d'Orléans Métropole votée en avril. Enfin, il s'agissait d'installer la vigie citoyenne, constituée de citoyens tirés au sort et chargée notamment d'assurer un suivi des actions menées par la Métropole. Animations ludiques, conférences, ateliers ont émaillé ce temps fort autour de la réduction des déchets et le compostage, la rénovation de son logement, les modes de déplacement, la confection de tawashi...



**SOLAIRE****180 MWC**

c'est l'objectif de développement à 2030 du solaire photovoltaïque sur Orléans Métropole

11

sites appartenant à Orléans Métropole inscrits à l'AMI pour une puissance estimée de

5,5 MWC**DÉVELOPPER L'ÉNERGIE SOLAIRE**

Prévu dans la feuille de route, le déploiement de l'énergie solaire doit contribuer à réduire l'émission de gaz à effet de serre. Dans cet objectif, Orléans Métropole a souhaité mettre à disposition des entreprises spécialisées dans le photovoltaïque le patrimoine dont elle est propriétaire, afin qu'elles y installent des panneaux solaires. Le patrimoine concerné comprend plusieurs bâtiments et parkings et un terrain non bâti : CO'Met, le Zénith, les parkings relais et dépôts de bus... Ainsi, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en fin d'année, conjointement par Orléans Métropole et la Ville d'Orléans pour dégager un volume de projets suffisamment incitatif. La démarche contribuera aussi à dynamiser la filière solaire photovoltaïque locale.

Cette procédure permet de solliciter l'initiative des entreprises spécialisées qui verseront aux collectivités concernées un loyer en contrepartie de l'occupation de leur patrimoine. Les contrats seront signés pour la durée d'exploitation d'une installation solaire photovoltaïque (entre 20 et 30 ans).

L'entreprise lauréate devrait être sélectionnée à l'été 2023 pour des premières installations début 2024.

MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE

Orléans Métropole accompagne les communes volontaires qui s'engagent dans la réalisation d'un Inventaire de biodiversité communale (IBC) qui permet de faire l'état des lieux de la biodiversité d'une commune et de mettre en évidence les enjeux. Cette collaboration entre la Métropole et les communes a permis de finaliser 5 IBC en 2022 sur les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint-Cyr-en-Val, Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages et Mardié. Quant aux communes de Bou, Combleux, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, elles ont intégré le dispositif en 2022 et leur IBC respectif a débuté au printemps. La fin d'année a vu les inventaires entomologiques se clôturer. Les inventaires sur la flore, les amphibiens et les reptiles, les chauves-souris et surtout les oiseaux se poursuivront en 2023 et aboutiront à la définition d'un plan d'actions à l'échelle de chaque commune.

INVENTAIRE**5**

IBC achevés

5

nouveaux IBC lancés avec le financement d'Orléans Métropole



BRUIT

84

mesures de bruit réalisées depuis novembre 2021



RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES

Après avoir adopté son Plan de prévention du bruit dans l'environnement pour la période 2020-2024, Orléans Métropole a construit un plan de 37 actions, visant à

réduire les nuisances sonores des infrastructures de transport et à résorber les points noirs en matière de bruit. Ces points, issus de modélisations numériques, représentent des bâtiments sur lesquels les nuisances sonores sont susceptibles d'être supérieures aux valeurs réglementaires. Afin de vérifier sur le terrain si tel est le cas, des campagnes de mesures de bruit ont été engagées fin 2021 et poursuivies en 2022 sur 48 secteurs du territoire. Par ailleurs, deux marchés publics ont été lancés : l'un pour l'accompagnement à la montée en compétence technique des agents de la Métropole et l'autre concernant la révision réglementaire des cartes stratégiques du bruit, prévue en 2023.

MESURER LES NUISANCES OLFACTIVES

Dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune de Marigny-les-Usages, un collectif de riverains s'est constitué, notamment pour soulever la problématique des nuisances olfactives potentielles engendrées par l'installation. Aussi, Orléans Métropole, engagée à développer un mix énergétique sur son territoire dont la méthanisation, a confié une étude olfactive à son partenaire Lig'air, qui a débuté en janvier 2022 et s'est déroulée tout au long de l'année.

Les objectifs de l'étude sont :

- d'objectiver les nuisances olfactives en procédant à un comparatif avant/après la mise en service de l'installation,
- de montrer que ce type de projet peut se dérouler de manière concertée en impliquant les habitants vivant à proximité.

La méthode repose sur le recrutement de volontaires habitant la commune qui procèdent à des prélèvements olfactifs planifiés sur certaines semaines et signalent les odeurs qu'ils perçoivent : une première étape, en 2022, a concerné une « veille initiale » avant la mise en service de l'unité de méthanisation, complétée par de nouvelles mesures, jusqu'à l'été 2023, pendant la production de biogaz.

ODEUR

25

riverains volontaires

1 800

prélèvements olfactifs réalisés sur 11 semaines

PROTÉGER LES STATIONS DE CAPTAGE DE L'EAU

Orléans Métropole s'est engagée dans un second plan d'actions, concernant les captages du Val d'Orléans, qui alimentent en eau près de 150 000 personnes sur son territoire. Ces captages, classés comme « prioritaires » dans le cadre du Grenelle de l'environnement (2009) doivent à ce titre faire l'objet d'actions visant la réduction des pollutions diffuses dans l'eau qui les alimente. L'année 2022 a été consacrée à la construction d'un plan d'actions qui se déroulera courant 2023 avec les diagnostics d'exploitation, des formations,



EAU

3

captages du Val d'Orléans qui alimentent en eau potable les communes d'Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean de Braye et Semoy, soit

150 000

personnes alimentées en eau potable

des tours de plaine entre agriculteurs, des messages techniques, des essais. Ce plan de réduction des pollutions diffuses implique, aux côtés d'Orléans Métropole, la Chambre d'agriculture du Loiret, l'Établissement Public Loire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le GABOR-Biocentre (Groupement des agriculteurs biologiques et biodynamistes de l'Orléanais et du Loiret).

SE PRÉPARER À LA CRISE

S'appuyant sur les plans communaux de sauvegarde, le Plan intercommunal de sauvegarde d'Orléans Métropole est en cours de construction. Il a pour vocation d'organiser à l'échelon intercommunal la réponse opérationnelle à toute situation de crise, subie par une ou plusieurs communes. Conçu comme un document multi-risques et évolutif, il sera mis à jour au fil de l'eau et intégrera les retours d'expérience issus d'exercices et d'évènements vécus. En complément de la réalisation du plan, des sessions de formation ont été organisées en fin d'année à destination des membres de la cellule de crise afin de la maintenir opérationnelle.

SITUATION DE CRISE

4

sessions de formation organisées

PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'ALERTE

Depuis janvier 2019, Orléans Métropole dispose d'un système d'alerte de masse qui a été mis à disposition des 22 communes de l'agglomération orléanaise. Certaines d'entre elles comme Orléans, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

et Saran ont paramétré l'outil pour être en capacité de lancer rapidement une alerte en cas de crise.

De même, chaque année, la population est incitée à s'y inscrire afin d'être prévenue en temps réel de toute crise pouvant la concerner.

ALERTE

6 245

inscrits volontaires

22

communes utilisatrices du système d'alerte

UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE

Adoptée le 7 avril 2022 en conseil métropolitain, la feuille de route d'Orléans Métropole en matière de transition écologique et énergétique marque une ambition forte pour la collectivité : devenir à terme, un territoire de référence, neutre en carbone et à énergie positive, avec pour objectif en 2030 de doubler ses capacités de production en énergies renouvelables et en baissant de plus d'un quart (26%) ses consommations énergétiques.

Pour y parvenir, un plan d'action a été élaboré à la suite de six mois d'échanges avec les acteurs du territoire et les habitants, dans le cadre des assises de la transition écologique organisées en 2021. En effet, ces dernières ont permis d'élaborer 90 actions opérationnelles, à court, moyen et long termes, ancrées sur le territoire.

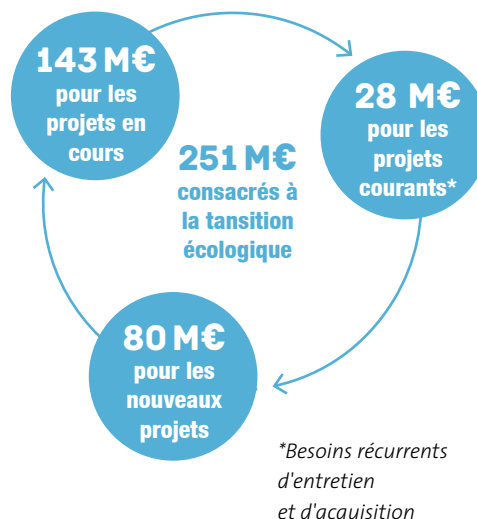


DES MOYENS FINANCIERS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Preuve de l'engagement des élus pour la transition écologique et énergétique, les moyens financiers engagés pour y parvenir ont été traduits dans le vote du budget primitif 2022 et du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2026.

Ainsi, 24% du PPI seront consacrés à la question de la transition, soit un total 261 M€ sur un PPI de 1,044 Mds € et pour un budget principal de 723 M€. Ils se répartiront comme suit :

Une clause de revoyure est prévue et doit permettre de réexaminer la situation au regard de l'avancement du PPI et de la situation financière de la Métropole à cette échéance.



10 THÈMES

La feuille de route comprend 90 actions réparties en dix grands thèmes :



LES CITOYENS AU CŒUR DE LA DÉMARCHÉ

Outre leur forte participation aux Assises, les citoyens sont parties prenantes de tout le plan d'action, notamment à travers la vigie citoyenne que les élus ont souhaité installer. Cette vigie, dispositif unique en France, rassemble 27 personnes, membres pour une année : 22 citoyens tirés au sort, 2 représentants du Conseil de développement Orléans Métropole et 3 élus. Elle a pour mission d'effectuer le suivi du dispositif des assises de la transition écologique et de la feuille de route. Elle pourra également rédiger des préconisations d'évolution de certaines actions. En 2022, elle s'est réunie quatre fois par an pendant une journée pour passer en revue les différents thèmes.

EAU ET ÉNERGIE

Préserver la ressource en eau potable, mieux gérer les eaux de pluie, favoriser la biodiversité autour des ouvrages ou encore développer un chauffage urbain labellisé sont autant d'actions menées par Orléans Métropole, dans un contexte d'emballlement climatique qui montre entre autre la préciosité de l'eau.

RÉUTILISATION DES EAUX USÉES

2022 a vu la poursuite des travaux destinés à réutiliser les eaux usées traitées de la station d'épuration (STEP) d'Orléans-La Source pour arroser le Parc Floral d'Orléans-La Source, 1^{er} site touristique du Loiret. Les espaces de celui-ci étaient jusqu'ici irrigués via un système de pompage et de filtration d'eau prélevée dans la rivière Loiret, dont le faible débit lors des périodes de sécheresse indique une problématique de stress hydrique comme de nombreuses rivières de France.

Parallèlement, l'unité de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de La Source dispose d'une capacité de 100 m³/h, qui permet d'assurer la totalité de l'arrosage du Parc Floral de La Source en préservant la ressource en eau.

Avant d'être acheminée à nouveau vers le milieu naturel, une partie des eaux usées réceptionnées et épurées sera traitée par un système de filtration sur sable et de désinfection par UV et chloration. Ces eaux épurées et traitées seront stockées dans un réservoir de 450 m³ construit sur le site de la station.

Intégralement financé par Orléans Métropole, le projet a été conçu sur la base d'un ouvrage existant de la STEP afin de réduire son empreinte environnementale. Les eaux usées traitées seront pompées vers le Parc Floral de La Source pour alimenter le système d'arrosage du parc.



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Afin de veiller à la préservation des ressources en eau dans les périmètres de protection de ses 30 captages d'eau potable, Orléans Métropole a mené des études pour procéder aux travaux de démantèlement et de comblement de six anciens forages d'eau potable, désormais inutilisés. Ces forages ont dû être abandonnés pour diverses causes :

- absence de possibilité de protéger leur environnement immédiat,
- présence de plusieurs polluants dans la nappe d'eau exploitée,
- extension d'une zone d'activité.

En 2021, des investigations complémentaires avaient été menées sur les ouvrages concernés pour définir le protocole de comblement, en répondant à deux objectifs :

- la restauration de l'isolation des différents niveaux du forage ;
- la fermeture de sa partie supérieure pour éviter l'introduction d'eau polluée dans le milieu souterrain.

EAU POTABLE

Montant des travaux réalisés en 2022 :

137 000 €HT

ARROSAGE DU PARC FLORAL

100 000 M³/AN

d'eau non prélevée dans le Loiret

1,8 M€ HT



En juillet 2022, deux forages et deux piézomètres situés à proximité de la Zone d'Activité de La Saussaye à Saint-Cyr-en-Val (forages d'Orléans) et deux forages sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle ont été comblés.

En 2023, l'objectif sera de procéder au comblement de deux anciens forages d'eau potable de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et à la démolition des locaux désaffectés des forages pour un budget prévisionnel de 80 000 €HT.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de sa politique environnementale, Orléans Métropole a poursuivi en 2022 l'expérimentation de différents modes de gestion de ses espaces verts autour de 50 bassins de rétention des eaux fluviales :

- éco-pâturage par des chèvres ou des moutons comme alternative à l'entretien mécanique réduisant l'empreinte carbone ;
- fauche tardive ou raisonnée permettant d'offrir des refuges aux insectes pollinisateurs et petits animaux et de stabiliser les berges ;
- prairie fleurie, ensemencée avec des fleurs locales pour nourrir les insectes pollinisateurs ;
- plantation d'arbres pour développer des îlots de fraîcheur, offrir des abris aux oiseaux pour la nidification et contribuer à la purification de l'air.

UN CHAUFFAGE URBAIN ÉCO-RESPONSABLE

Le label éco-réseau de chaleur a été renouvelé en 2022 pour les réseaux de chauffage urbain SOCOS (Orléans-La Source), SODC (Orléans Centre, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Fleury-les-Aubrais) et SOFLEC (Fleury-les-Aubrais). Cette distinction récompense leur performance environnementale, avec une énergie majoritairement renouvelable produite à partir de bois issu des forêts environnantes. L'aspect économique du fait des tarifs concurrentiels par rapport aux autres énergies est aussi souligné par le label, ainsi que la dimension sociale de ce type de dispositif collectif. En 2022, les réseaux de chaleur ont poursuivi leur développement avec le soutien financier de l'Ademe. Ainsi, le quartier des Andrillons à Fleury-les-Aubrais, l'école primaire Ducerceau et l'école de commerce ISC Campus à Orléans ont pu être raccordés aux réseaux SOFLEC et SODC.

RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

37

bâtiments ou ensembles de bâtiments raccordés depuis 2019, en substitution de chaufferies gaz ou fioul.

24 000

logements desservis pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

350

logements du quartier des Andrillons raccordés en 2022



EAUX PLUVIALES

60

agents formés à la gestion intégrée des eaux pluviales ; 5 nouvelles sessions de formation en 2023.

1 000

bons d'achat pour un récupérateur d'eau de pluie mis à disposition en 2022 ; 2 000 bons disponibles pour 2023.

MIEUX UTILISER LES EAUX PLUVIALES

Orléans Métropole s'engage pour une gestion des eaux pluviales plus durable et plus proche du cycle naturel de l'eau. Avec une moyenne de 183 jours de pluie par an et des périodes de sécheresse plus longues et plus intenses, l'eau de pluie doit désormais être considérée comme une véritable ressource et une opportunité d'aménagement.

Dans cet objectif, la Métropole a engagé en 2022 un premier niveau de communication et d'information avec la mise en place d'une formation technique relative à la gestion intégrée des eaux pluviales auprès de ses agents, formation qui sera renouvelée en 2023, ainsi que la publication d'une brochure « L'eau de pluie, une ressource qui compte », à destination du public.

Enfin, Orléans Métropole a mis en place un dispositif d'aide destiné à encourager les particuliers à installer un récupérateur d'eau de pluie dans leur jardin : 1 000 bons d'achat de 50€, valables dans 6 enseignes du territoire, qui offrent à leur tour une remise complémentaire de 10% (avant déduction du bon). Le dispositif sera renouvelé en 2023 et de nouvelles enseignes partenaires se joindront aux six premières.

HABITAT ET URBANISME



Améliorer la qualité de l'habitat existant et préparer l'avenir avec des projets urbains vertueux sont des axes de travail de la collectivité pour un cadre de vie toujours plus attractif.

ZAC DES GROUES : VERS UN QUARTIER VERTUEUX

À cheval sur les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, la Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Groves est appelée à accueillir un futur quartier à vocation durable et environnementale. Le projet a pour ambition de constituer un éco-quartier à grande échelle, nécessaire pour mieux vivre en réduisant l'empreinte écologique. À ce titre, il s'inscrit dans la feuille de route de la transition écologique d'Orléans Métropole et porte des ambitions qui seront déclinées au travers du programme d'aménagement prévisionnel visant la mixité entre habitat et espaces végétalisés.

ZAC DES GROUES

**900
À 1 000**
logements

15 000 M€
d'activités économiques

Un grand parc de l'ordre
d'au moins

12,5 HA

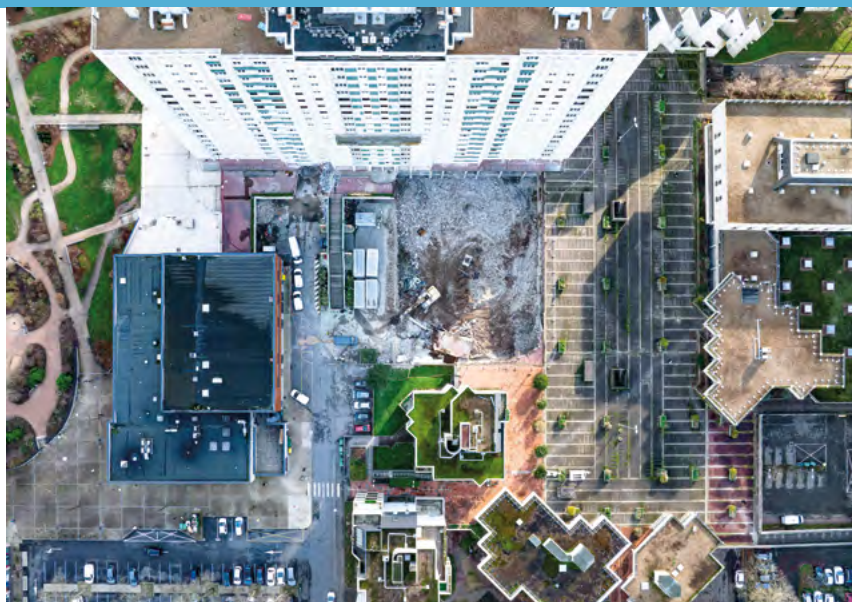
Préfigurant le futur quartier et son parc, une trame verte se développe chaque année. Après l'arboretum de 200 nouveaux arbres venant compléter les arbres existants préservés, l'ouverture progressive de cheminements piétons et cyclistes se poursuit : ainsi, 2022 a vu la création d'un cheminement nord-sud, longeant la rue du 11 octobre à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Installée depuis mai 2021 dans le « jardin des Groves », l'association des Cycloposteurs contribue à créer une dynamique en lien avec la thématique de la transition écologique et une préfiguration des usages du futur éco-quartier. Elle développe progressivement son activité de transformation en compost de déchets organiques récupérés auprès des commerçants du centre-ville d'Orléans, à vélo. Elle développe des partenariats notamment avec le collège d'Ingré pour la collecte des biodéchets, et organise des ateliers, tels que « Tous au compost » en avril 2022, ou dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Depuis sa genèse en 2006, l'opération a fait l'objet de plusieurs temps de rencontres, d'échanges et de concertation avec les habitants, pour les tenir informés et les faire participer au projet, sous la forme de réunions publiques et d'ateliers thématiques. À l'automne 2022, deux réunions-ateliers ont été organisées avec le comité d'acteurs.

Suite à une période de latence marquée par le Covid-19, Orléans Métropole et les communes d'Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle ont souhaité continuer d'avancer sur l'opération. Aussi, fin 2022, a été lancée la procédure de désignation d'un aménageur, dans l'objectif d'une finalisation début 2024.



**QUARTIER DES CHAISES**

50
logements
réhabilités
(septembre 2021
à septembre 2022)

130
logements en cours
de réhabilitation
(mars 2022 à
novembre 2023)

POURSUITE DE LA RÉNOVATION URBAINE

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), trois quartiers d'Orléans Métropole bénéficient d'opérations de rénovation urbaine : l'Argonne et La Source, à Orléans, et Les Chaises, à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Dans le quartier de La Source, la première phase de travaux concernant la restructuration de la dalle a débuté en octobre 2022, avec la démolition de la dalle privée attenante à la tour T17 (273 logements) en vue de son foudroyage à l'automne 2023. L'emprise libérée par la T17 permettra l'extension du Jardin de la Renaissance et offrira aux habitants un nouvel espace généreusement arboré.

Par ailleurs, le projet de réhabilitation et de résidentialisation de la Résidence Pisan concernera 284 logements. Les travaux ont pour objectif de réduire les charges de chauffage et d'améliorer le confort thermique : mise en place d'une isolation par l'extérieur (traitement architectural des façades avec un bardage ou un enduit sur isolant selon localisation), remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries à double vitrage, création d'une ventilation mécanique contrôlée VMC hygro-réglable type A et remplacement des convecteurs par des radiateurs à basse température avec robinet thermostatique.

**ÉCHANGES
AVEC LES HABITANTS**

41
demi-journées
de rencontres
avec les habitants
des quartiers de
La Source et
de l'Argonne
(permanences de
la Maison du projet
sur les marchés et en
mairie de proximité)

4
réunions publiques
pour informer
et échanger
avec les usagers
sur les opérations
d'aménagement
programmées
dans leur quartier

Sur le quartier de l'Argonne, le projet de réhabilitation du Clos Boudard s'est poursuivi en 2022 avec l'enfouissement des réseaux et la première partie de la requalification de la rue de Reims.

Réalisé par l'aménageur, la SORGEM, désigné par Orléans Métropole pour poursuivre le renouvellement urbain du quartier de l'Argonne, le projet concerne la réhabilitation de 158 logements avec pour objectif d'atteindre le label HPE rénovation 2009.

En parallèle, les études de maîtrise d'œuvre et la concertation des habitants se sont poursuivies pour la requalification des rues du Pot d'Argent et du Cours aux Ânes, ainsi que pour l'aménagement du jardin du Pot d'Argent.

Enfin, dans le quartier des Chaises, 2022 a vu la poursuite des travaux de requalification de l'habitat du quartier (Valloire Habitat) : démolition des 126 logements ; isolation, reprise des façades extérieures avec création de balcons ou de jardins d'hiver, remplacement des menuiseries, changement des moteurs de VMC... Les travaux d'aménagement des abords de l'Espace Carat ont quant à eux débuté en octobre 2022. Ils concernent l'aménagement de cheminements pour les circulations douces, la création d'espaces verts (jardins de pluie pour l'infiltration des eaux pluviales et plantation d'arbres), la mise en place d'un stationnement transitoire désimperméabilisé et l'amélioration de l'éclairage public (nouveau mobilier et mise en place d'ampoules LED).

FACILITER L'EMBELLEMENT DES LOGEMENTS

Orléans Métropole soutient le dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée, animé par l'association Les Compagnons Bâisseurs. Ce dispositif permet d'assurer un accompagnement social et technique aux locataires d'immeuble qui souhaitent améliorer leur lieu de vie. En 2022, cette démarche a permis de mettre en place 18 mesures d'accompagnement auprès de locataires valorisant leur savoir-faire, leur capacité à agir, et développant le lien social et l'appropriation de leur logement.

UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Parmi les actions menées en 2022 afin d'améliorer l'habitat, la rédaction du quatrième Programme local de l'habitat (2023-2028) a été finalisée dans l'année, suivie par le lancement de la procédure formelle d'adoption, en soumettant le projet à deux reprises au vote du conseil métropolitain, le 23 juin 2022 et le 17 novembre 2022 et dans les 22 conseils municipaux. Le programme local de l'habitat a pour vocation de définir la politique locale de l'habitat. Avec un budget prévisionnel de 20,840 M€, il prévoit notamment la construction sur le territoire de près de 10 000 logements dont environ 2 800 logements sociaux. Son adoption définitive interviendra au printemps 2023.



MA MÉTRO RÉNOV'

2 212

ménages informés depuis juillet

MA MÉTRO RENOV'

Parmi les actions de la feuille de route métropolitaine de la transition écologique, la création d'un guichet unique d'information sur la rénovation énergétique, « Ma Métro Rénov' », dédié aux habitants

de la métropole, s'est concrétisée à travers une convention de partenariat avec l'ADIL 45-28, formalisée en novembre par la signature avec la Région. Ce nouveau service public de proximité de rénovation énergétique apporte aux habitants du territoire un conseil gratuit, un accompagnement personnalisé dans les démarches, une information fiable sur les aides financières. Pour faire connaître ce nouveau service, une première campagne de communication d'envergure s'est déroulée en octobre.

ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS PRIVÉES

Orléans Métropole a poursuivi en 2022 son implication auprès des copropriétés fragiles. Le plan de sauvegarde de la Prairie, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, achevé, il s'en est suivi un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) afin de sécuriser la sortie des dispositifs encadrés. À La Source, le plan d'action des copropriétés de la dalle maintient la dynamique engagée avec la poursuite des travaux d'urgence pour les copropriétés qui le souhaitent et l'engagement d'une réflexion sur un projet de rénovation global pour

COPROPRIÉTÉS

585

logements privés accompagnés via 3 plans de sauvegarde

presque toutes. Enfin, 5 copropriétés (308 logements) ont été aidées en 2022 pour des travaux de rénovation énergétique. Dans le quartier Carmes-Madeleine, trois immeubles insalubres ou dégradés (soit 15 logements) ont été complètement rénovés, permettant aux locataires de réduire leurs charges liées à l'énergie. S'y ajoutent trois dossiers de réhabilitation énergétique d'habitation de propriétaires occupants.

SIMPLIFICATION DU FUL

Chargée de la gestion du Fonds unifié logement, Orléans Métropole a finalisé en 2022, en lien avec le Conseil départemental du Loiret, la rédaction du nouveau règlement des aides qui a été adopté le 17 novembre 2022. Au-delà de la simplification d'écriture, ce dernier a permis de rehausser les plafonds d'éligibilité au seuil de pauvreté.

Regroupant les aides sociales liées au logement, le FUL attribue des aides financières aux personnes et familles en difficulté : compensation de l'aide au logement, dépôt de garantie, cautionnement, mobilier de première nécessité. Il peut aussi participer au paiement des factures d'eau, d'énergie, de services téléphoniques.

LE FONDS UNIFIÉ LOGEMENT

869

aides du FUL instruites et 715 aides accordées pour 245 919€ d'aides attribuées

HABITAT

1 214

locataires accompagnés

947 167 €

de subventions apportés par la Métropole

340

nouveaux logements locatifs sociaux financés sur 14 communes et 7 bailleurs

113

logements locatifs sociaux réhabilités thermiquement et 113 000€ de subventions métropolitaines

55 %

des logements financés dans 7 communes en rattrapage SRU

524

logements sociaux rénovés dans les quartiers ANRU et 858 932€ de crédits métropolitains mobilisés

31 220 254 €

de travaux générés par les programmes financés en construction et réhabilitation



INNOVATION ET EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

FINANCER LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique Recherche, Transferts de Technologies, Innovation, Orléans Métropole favorise l'émergence de projets portés par des organismes publics (BRGM, CNRS, INRA, Université d'Orléans), en mobilisant une enveloppe annuelle de subventions d'investissement de 500 K€ par an depuis 2021.

Ainsi trois projets votés en 2021 ont bénéficié d'un report voté en 2022 :

- Projet « Jumeaux numériques » du BRGM (programme Ambition Recherche Développement -ARD JUNON conduit par la Région Centre-Val de Loire), dont la finalité est de comprendre, modéliser et avoir des analyses prédictives de métrologie environnementale sur les thématiques eau/sol/air.
- Projet « 3 PINEX » de l'INRAE (programme ARD SYCOMORE), qui, dans un contexte de changement climatique, vise à aider à la sélection d'arbres et à caractériser les ressources biologiques forestières pour améliorer la résilience des espèces.
- Projet du laboratoire GREMI (Université d'Orléans) qui vise à améliorer le rendement des piles à combustibles (PAC) et à réduire leurs coûts de fabrication.

Deux autres projets ont été votés en 2022 :

- Projet « ESENCIA » avec l'INRAE, dont la finalité est de réaliser des actions pilotes améliorant la capacité à observer la réponse des forêts au changement climatique et mettre ces observations à la disposition des collectivités, professionnels et acteurs de la filière forêts-bois et de la société en général.
- Projet « CHOISIR » avec l'Université d'Orléans (laboratoire CEDETE), qui vise à identifier, comprendre, simuler les îlots de chaleur afin de comprendre leur genèse, leur évolution et être en mesure de limiter, voire prévenir leur apparition en milieu urbain.

En complément, Orléans Métropole finance des acteurs du territoire intervenant notamment en matière de développement durable :

- Pôles de compétitivité : DREAM EAU ET MILIEUX dont le végétal et le sol font partie ; S2E2, spécialisé dans l'énergie et la microélectronique, qui s'intéresse notamment aux ENR et à l'hydrogène.
- Clusters : AGREENTECH VALLEY, pour la promotion du numérique au service de l'agriculture ; HYDROGENE France, qui fédère au niveau national les acteurs de l'hydrogène.

Enfin, la Métropole est maître d'ouvrage d'infrastructures comme le Campus Xavier Beulin, les pépinières d'Agreen Lab'O ou encore le projet Agreen Lab'O R&D pour lequel une étude de marché a été réalisée en 2022. Il s'agit d'une plateforme de R&D destinée à promouvoir le développement d'outils numériques innovants en lien avec le végétal, permettant par exemple de minorer l'utilisation d'intrants chimiques, de lutter contre le stress hydrique...



AGRICULTURE

PÉRENNISER L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

2022 a vu la création de quatre Zones agricoles protégées (ZAP) à Saint-Jean de Braye, Semoy, Bou et Combleux. Ces zones ont pour objectif de pérenniser la vocation agricole de parcelles définies comme telle dans les plans locaux d'urbanisme. Elles permettent

de sécuriser et poursuivre le développement d'une agriculture de proximité, en limitant les pressions foncières liées au contexte périurbain et résidentiel. Elles donnent aussi de la visibilité aux producteurs sur le devenir de leur foncier. Enfin elles contribuent à la préservation des paysages et du cadre de vie.

Ces nouvelles ZAP s'ajoutent aux quatre existantes de Chécy, Olivet, Saran et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES

8

ZAP sur le territoire, soit un total 2331 ha

912 HA

nouvellement passés en ZAP : 347 ha à Saint-Jean de Braye et Semoy ; 565 ha à Bou et Combleux

SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, Orléans Métropole a lancé il y a cinq ans un appel à projets communaux : « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine des communes membres d'Orléans Métropole ». 24 projets ont été retenus sur les communes d'Olivet (2), Saran (4), Combleux (3), Semoy (2), Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (3), Ingré (2), Saint-Jean de Braye (3), Bou (1), Boigny-sur-Bionne (1), Marignyles-Usages (1), Saint-Cyr-en-Val (1) et Ormes (1).

Les projets portent sur différentes thématiques agricoles : installation d'agriculteurs, régie agricole, préservation et valorisation du foncier agricole (ZAP, défrichage...)

Sept projets démarrés en 2022 ont été soutenus par Orléans Métropole et quatre nouvelles activités agricoles sont en projet : trois installations en maraîchage sur du foncier communal (Boigny-sur-Bionne, Combleux, Ormes) et une régie communale (Saran) pour approvisionner les habitants et restaurants collectifs. Des travaux d'aménagement des parcelles auront lieu durant l'année 2023.

LES PROJETS AGRICOLES COMMUNAUX

7

projets soutenus par Orléans Métropole en 2022

4

nouvelles activités agricoles en projet



2.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE



PROXIMITÉ

DÉPLACEMENTS

Faciliter les mobilités douces en ville, c'est moderniser les transports en commun, tant dans l'offre aux voyageurs que dans la sobriété des véhicules. C'est aussi encourager les déplacements, à vélo, à pied... Autant d'actions prioritaires qu'Orléans Métropole déploie chaque année.

LE RÉSEAU TAO SE MODERNISE

Depuis janvier 2022, un nouveau réseau a été mise en place autour de trois grands principes :

- Dynamiser l'offre et la fréquentation des lignes structurantes en cœur urbain, avec une fréquence rapprochée sur les lignes fortes de bus et de tramway en soirée, et la mise en place d'une ligne de nuit qui assure la liaison entre le campus et le centre d'Orléans.
- Renforcer le service de proximité dans les zones peu denses, grâce au déploiement du transport à la demande RésaTAO sur quatre grandes zones : nord, sud, est et ouest.

L'objectif est de proposer une offre de transports en commun à tous les métropolitains.

- Porter une attention particulière aux lignes desservant les établissements scolaires en adaptant leurs horaires aux principales entrées et sorties des établissements.

En parallèle, le renouvellement de la flotte de bus a été poursuivi avec la mise en service de 23 nouveaux véhicules articulés hybrides et 29 bus électriques début 2022, et de 19 véhicules TAD hybrides à l'été.

TAO Orléans Métropole est devenue, en 2022, la marque globale de mobilité de la Métropole. Elle couvre désormais tous les modes de déplacement du territoire.

UN AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION

Orléans Métropole a engagé des discussions avec Keolis Métropole Orléans, dans le cadre du contrat de délégation de service public des services de mobilité, confié pour une durée de 6 ans. En effet, plusieurs sujets ont impacté significativement le contrat,

sur le plan financier :

- la crise sanitaire (charges liées aux mesures de désinfection, pertes de recettes lors des confinements, baisse de fréquentation...)
- l'évolution de la stratégie énergétique du parc de bus : un mix énergétique plutôt qu'un 100% électrique ;
- le décalage de la mise en place du nouveau réseau de transport en 2022 intégrant des ajustements du service par rapport aux projections initiales ;
- la prise en compte des évolutions du service liées au transport à la demande.

Ainsi, les négociations ont abouti à un avenant et un protocole transactionnel, signés en septembre 2022. Ils prévoient, sur les 27,8M€ initialement chiffrés, une enveloppe 25,4 M€, avec une prise en charge à hauteur de 70% par la Métropole (soit 17,8 M€), le reste (30%) restant à la charge du délégataire.

RÉSATAO

38

véhicules en service tous les jours ; 30 000 voyages en moyenne par mois

BUS

16

lignes scolaires dont les horaires ont été adaptés



LE RÉSEAU TAO, C'EST AUSSI LE VÉLO !

Différentes animations ont été proposées dans l'année, en complément des actions de réparation et révision de vélos : stands de marquage, interventions d'information en matière de sécurité routière dans le cadre d'un partenariat avec la Préfecture (Sécurité routière), remise en selle des seniors avec la Prévention routière, atelier de révision de trottinettes électriques... Ainsi, les animations de réparation et révision de vélos ont doublé par rapport à 2021 et les partenariats sont en plein essor avec la Prévention routière, la Sécurité routière, l'Association Respire.





VÉLO

38

animations de réparation et révision de vélos sur le territoire de la métropole ; près de 1 300 usagers ; près de 50 inscrits par ateliers de réparation place du Martroi à Orléans

497

marquages de vélos effectués à l'Agence vélo Hôtel de ville ou dans les communes

Distribution de
600

housses de sacs à dos réfléchissantes ; accueil de plus de 90 personnes sur la vélo-école et les ateliers de remise en selle

1200

vélos subventionnés pour un montant de 450 k€ au titre de l'année 2022, avec le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos cargos (chèques VAE) ; plus de 2 300 chèques vélos distribués entre 2017 et 2022 et plus de 800 k€ d'aides financières accordés

MAI À VÉLO :

140

réparations, 110 marquages, 170 passages sur le stand de la Sécurité routière, 270 visites sur le stand TAO (bus), 170 personnes accueillies sur le stand de BMX...

Par ailleurs, le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, initié en 2017 s'est achevé en 2022, compte tenu de la dynamique en marche et des aides instaurées par l'État. Orléans Métropole a réorienté son aide au profit de la revente et de l'achat de vélos d'occasion. Ainsi, une subvention a été attribuée pour un an à l'association 1-Terre-Actions afin de favoriser la vente de 550 vélos d'occasion.

Enfin, durant l'opération « Mai à Vélo », un événement spécifique a été organisé le 21 mai place du Martroi à Orléans : il visait à promouvoir la pratique du vélo et a rencontré un franc succès auprès des habitants du territoire.

L'année 2023 doit permettre de conforter ces animations et de développer d'autres opérations, telles que le savoir-rouler à vélo auprès du public scolaire, l'accompagnement des habitants en faveur de la pratique du vélo...

UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT REPENSÉE

Plusieurs actions ont été menées par Orléans Métropole et par la Ville d'Orléans dans cadre de la politique de stationnement, pour inciter notamment au partage de l'espace public et au report vers d'autres modes de déplacement :

- signature de contrats de délégation de service public avec la Société publique locale Orléans Gestion (structure émanant de la transformation de la SEM Orléans Gestion) de cinq ans pour le stationnement sur voirie et de 10 ans pour le stationnement en ouvrage.
- ajustement de plusieurs services, avec, pour le stationnement sur voirie, le retour à une plage méridienne de gratuité du stationnement de 12h à 14h, pour le stationnement dans les parkings une homogénéisation des jours et des amplitudes d'ouverture pour simplifier et faciliter l'usage, la mise en place d'une tarification pour les bornes de recharge électrique (jusqu'à présent gratuit), l'ouverture du parking Danton (dans le secteur Interives) pour les abonnés.

Par ailleurs, des travaux de rénovation des systèmes péagers ont été réalisés pour faciliter le parcours des usagers avec lecture automatique des plaques d'immatriculation, paiement sans contact généralisé... Un changement de luminaires avec la pose d'ampoules LED a permis d'améliorer l'éclairage tout en réalisant des économies d'énergie.



RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS



Chargée de la réduction, de la collecte et de la valorisation des déchets sur tout le territoire, Orléans Métropole multiplie les actions destinées à sensibiliser la population à consommer autrement.

RÉDUIRE LES DÉCHETS

Le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été adopté en conseil métropolitain en juillet 2022. Fruit des Assises de la transition écologique, la révision du PLPDMA a été engagée à l'été 2021 et le nouveau programme coconstruit avec les acteurs du territoire. Il présente l'ambition de la Métropole en termes de réduction des déchets et détaille les 13 grandes actions qu'elle mettra en œuvre pendant les six ans à venir pour réduire de 20 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2027.

Ce programme fait suite aux plans d'action dans lesquels la Métropole s'est engagée depuis 2009, avec son premier programme. Un diagnostic de territoire avait été réalisé en 2009. Il a été réactualisé et enrichi avec de nouveaux éléments pour redéfinir le cap d'une politique de prévention ancrée dans la réalité locale. Ce diagnostic met en évidence la nécessité d'activer de nouveaux leviers pour modifier les habitudes de consommation et les comportements tant individuels que collectifs. Il apparaît notamment que le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets et emballages peuvent contribuer significativement à cette diminution. En 2020, année de référence pour le nouveau PLPDMA, le poids des déchets produits par habitant était de 506 kg/an/pers. L'objectif du Programme est d'arriver en 2027 à une poubelle moyenne de 405 kg DMA/habitant, c'est-à-dire une réduction de 100 kg/personne.

STOP PUB

9 225
autocollants mis à disposition dans les mairies et acteurs relais (en agences immobilières, lors d'événements...)

Un taux d'apposition de **32 %**



COMPOSTAGE

COMPOSTER

La réduction des déchets verts figure parmi les grands enjeux d'Orléans Métropole qui multiplie les possibilités de composter et sensibilise les habitants à développer cette pratique, à travers de nombreuses actions :

- mise à disposition de composteurs individuels (dispositif « j'adopte un composteur »), mise en place d'aires de compostage partagé en pied d'immeuble et de composteurs partagés de quartier ;
- formations au compostage individuel (vidéo), au compostage partagé en pied d'immeuble ou de quartier et formation des référents de site (référentiel Ademe) ;
- suivi des groupes constitués pour le compostage partagé.



LE TRI

25%

des services
métropolitains
et municipaux équipés
de poubelles de triDÉCHETTERIES
ET VÉGÉTRIS

Près de

63 000
tonnes réceptionnées

RÉEMPLOI

305

tonnes collectées
dont 72% ont été
réemployéesPRIORITÉ
AU RÉEMPLOI

Depuis plusieurs années, Orléans Métropole encourage le réemploi en développant la place qui lui est réservée au sein de ses déchetteries.

Sur les quatre sites équipés de locaux réemploi – Saran, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean de Braye – la prise en charge des objets est assurée par l'une des six structures locales du réemploi : Emmaüs Loiret, La Ressource AAA, Envie Orléans, 1-Terre-Actions, Respire et Abraysie développement.

D'une façon générale, l'action de la Métropole et de ses partenaires vise à prendre en charge un maximum d'objets pour allonger leur durée de vie et à sensibiliser les habitants au potentiel de ces objets et matériaux identifiés comme réemployables.

Ainsi, dans le cadre du futur Comptoir du réemploi et du recyclage, à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Orléans Métropole a lancé un appel à projet concernant l'utilisation d'un bâtiment de 500 m², entièrement dédié au réemploi, par un acteur de l'économie circulaire chargé de gérer ce lieu, de récupérer les objets des usagers et de proposer des ateliers de réparation et de sensibilisation à la réduction des déchets. Un groupement de neuf entités a été retenu, Coordonné par la Ressource AAA, il est composé de :

Abraysie Développement, Respire, Envie, Le Lieu Multiple, 1-Terre-Actions, Emmaüs, Consigne et Moi, Local et Bocal. Le comptoir du réemploi et du recyclage a ouvert ses portes fin février 2023.

TRIER

Orléans Métropole s'est engagée dans une démarche interne de tri. Ainsi, depuis janvier 2022, les services et directions de la collectivité, mais aussi des 22 communes du territoire, sont progressivement équipés de poubelles de tri permettant de collecter le papier et tous les emballages habituellement déposés dans les poubelles jaunes. Ce travail de longue haleine doit tenir compte de l'environnement de travail et des locaux parfois anciens. Il est accompagné d'un temps de sensibilisation auprès des agents.

SENSIBILISER LES PLUS JEUNES

Parce qu'ils sont et seront directement concernés, la Métropole multiplie les actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des plus jeunes. Ainsi, elle a lancé en 2022 son dispositif Génération Zéro-gaspi auprès de tous les établissements scolaires : écoles primaires, collèges et lycées. Par le biais d'un appel à projet, les établissements qui souhaitent s'inscrire dans une démarche éco-responsable ont pu bénéficier d'un kit de quatre activités : visites de l'UTOM et du comptoir du réemploi ; animation autour du gaspillage alimentaire et du compostage ; défis éco-responsables. Parmi les projets de défis figurent la collecte de textiles, le ramassage de détritrus ou encore la réalisation de fresques et des personnages à partir de déchets recyclés. Par ailleurs, pour la première année, le traditionnel Défi Textile s'est adressé aux collèges et lycées. Cette action vise à sensibiliser les jeunes au tri, au don et au recyclage des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés ou inutilisés. Avec 1776 kg collectés soit 3,13 kg par élève, le collège Val de Loire situé à Saint-Denis-en-Val a remporté le défi 2022.

Enfin, à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, les étudiants orléanais ont été invités à participer à l'événement Campus durables Orléans, du 21 au 26 novembre : une semaine d'animations et de sensibilisation aux enjeux locaux du développement durable, en partenariat avec le CFA Orléans Métropole, Excelia et ISC Paris, le CROUS et l'Université.



GÉNÉRATION ZÉRO-GASPI

10

classes d'écoles primaires

4

collèges

2

lycées lauréats du dispositif

DÉFI TEXTILE SPÉCIAL
COLLÈGES-LYCÉES

13

établissements

11 574 élèves mobilisés

10 010 KG

de textiles collectés

SANTÉ-SOLIDARITÉ

C'est un travail collectif qui mobilise les communes et la Métropole afin d'améliorer l'accès aux soins de tous et développer les actions de prévention en matière de santé.

LA PRÉVENTION, UNE PRIORITÉ

Dans le cadre de l'élaboration du futur contrat local de santé, la réunion du comité de pilotage en juin 2022 a permis notamment de confirmer le développement de la prévention comme priorité de ce futur contrat. Elle sera complétée par deux autres axes de travail autour de l'attractivité en faveur des professionnels de santé et la coordination des actions en matière de santé. Parmi les actions envisagées en matière de prévention, figurent la création d'un annuaire métropolitain des référents santé, la création d'un outil d'aide à la mise en place d'actions de prévention, l'organisation d'un événement intercommunal ou encore la création d'un observatoire de la santé environnementale. Le contrat local de santé est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé et la collectivité pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il contribue à la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS) et permet de mutualiser les moyens pour répondre aux besoins locaux de santé.

Ce comité de pilotage a également été l'occasion de présenter les travaux de l'observatoire de l'offre de Santé sur le territoire d'Orléans Métropole réalisés par TOPOS, l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais.

Enfin, les travaux réalisés dans le cadre de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) ont été poursuivis pendant l'année. Ils ont concerné notamment la rédaction d'un second cahier consacré à la gouvernance de la santé, dont la publication est programmée pour le printemps 2023. La POPSU permet la mise en relation d'acteurs des collectivités locales avec le milieu de la recherche afin d'étudier les enjeux et les évolutions en cours sur le territoire.

Enfin, un colloque a été organisé par l'Université d'Orléans les 9 et 10 novembre sur le thème « Communauté, Métropole et Santé : vers le renouvellement des acteurs et politiques publiques locales en santé ». Cette rencontre a rassemblé près de 70 personnes – chercheurs de toute la France, élus et techniciens de la Métropole et des territoires voisins. Elle a permis de dresser un panorama de la territorialisation de l'offre de soins, ouvrant la réflexion à une dimension nationale.



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

2022 a vu l'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui met en avant la rénovation des aires, la réalisation d'aires de moyen passage et la poursuite des dispositifs d'habitat adapté. Dans ce cadre, des travaux de démolition et des études ont été réalisés sur l'aire d'Ingré/La Chapelle dans la perspective de la création de six terrains familiaux.

Par ailleurs, sur l'aire de Chécy a été installé le matériel permettant l'expérimentation de télégestion. Pour ce qui concerne l'aire de grand passage à Saint-Cyr-en-Val, 2022 a vu la fin des travaux lui permettant d'être opérationnelle pour accueillir, selon les besoins, les groupes 50 à 200 caravanes.

Enfin, le marché de prestations socio-éducatives a été renouvelé et signé en fin d'année avec l'association départementale Action pour les gens du voyage (Adagv), en intégrant une mission de maîtrise d'œuvre urbaine afin de s'adapter au futur schéma départemental, et plus spécifiquement sur le suivi des terrains acquis par les voyageurs.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

65%

c'est le taux de fréquentation

1 099

personnes accueillies dont 332 personnes de moins de 18 ans, soit 354 familles différentes

200

emplacements sur l'aire de grand passage (Saint-Cyr-en-Val)

DURÉE MOYENNE DU SÉJOUR :

133

emplacements sur les aires d'accueil de La Source, Saran, Fleury-les-Aubrais et Chécy

2,29 mois

à La Source ;
1,64 à Fleury-les-Aubrais ;
3,44 mois à Saran
et 1,51 mois à Chécy

FAMILLES/ LOISIRS ET CULTURE

Partie intégrante d'une qualité de vie, l'offre culturelle et de loisirs fait l'objet d'actions de la part d'Orléans Métropole afin d'offrir aux habitants quel que soit leur âge, la possibilité de s'éveiller, de se détendre, de se divertir.

LA PRÉVENTION, UNE PRIORITÉ DU PARC FLORAL

À la fois jardin de proximité et parc renommé, le Parc Floral de La Source, s'attache à renouveler et à diversifier ses collections végétales. Parmi les faits marquants de l'année, le renouvellement du label Jardin remarquable par le ministère de la Culture marque l'intérêt culturel, esthétique, historique et botanique du site qui a également vu sa 2^e étoile renouvelée par le Guide Vert Michelin.

Tout au long de l'année, les équipes agissent en faveur de l'environnement et de la biodiversité : gestion différenciée des espaces, associations de plantes et d'insectes en faveur de la lutte biologique, utilisation du bois issu d'abattages d'arbres, éco-pâturage, jardin à papillons, choix de végétaux résistants à la sécheresse... En 2022, une étape a été franchie avec la mise en route du projet d'arrosage par les eaux épurées de la STEP (cf p. 16). Par ailleurs, pour sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité, le Parc organise différentes actions : animations pédagogiques, conférences, participation aux 24h de la biodiversité... Le pôle animalier quant à lui développe son cheptel dans un souci de conservation et de valorisation des races locales.

Enfin deux événements majeurs ont marqué la saison : le Salon des Arts du Jardin et la Fête de l'Automne qui accueillent entre 6 000 et 8 000 visiteurs. Destinée à tout public, la programmation culturelle garde le souci de valoriser l'identité du Parc et son savoir-faire horticole, entre innovation et tradition.



UNE OFFRE CULTURELLE RICHE

Les musées renouvellent chaque année leurs expositions destinées à éveiller l'intérêt du public à l'art. Ainsi, en 2022, l'exposition *Markus Lüpertz, le faiseur de dieux* a présenté 150 œuvres au Musée des Beaux-Arts, complétées par 11 sculptures monumentales dans l'espace public (centre-ville et parc Pasteur). De même une exposition hors les murs, *Le Trait et l'ombre, dessins français du musée des Beaux-Arts d'Orléans* a présenté au château de Sceaux, 210 dessins français de la Renaissance à la fin du XVIII^e siècle.

En matière de développement durable, diverses actions sont menées au sein des musées : sobriété dans l'utilisation de l'eau chaude et de l'électricité ; nouvelle scénographie pour l'ensemble des musées d'Orléans, modulaire et réutilisable, déploiement de l'utilisation de LED ; gestion pragmatique des consignes de température et d'hygrométrie pour limiter la consommation tout en veillant à la conservation des œuvres...

LES MUSEÉS D'ORLÉANS

50 944

visiteurs au Musée des Beaux-Arts (32 212 en 2021)

59 940

visiteurs au MOBE (53 642 en 2021)

11 367

visiteurs à l'Hôtel Cabu (5 426 en 2021)

21 216

visiteurs à la Maison de Jeanne d'Arc (9 429 en 2021)

1 033

groupes scolaires accueillis dans les musées d'Orléans



LE PARC FLORAL

136 000

visiteurs

735 522,70 €

de chiffre d'affaires

8 172

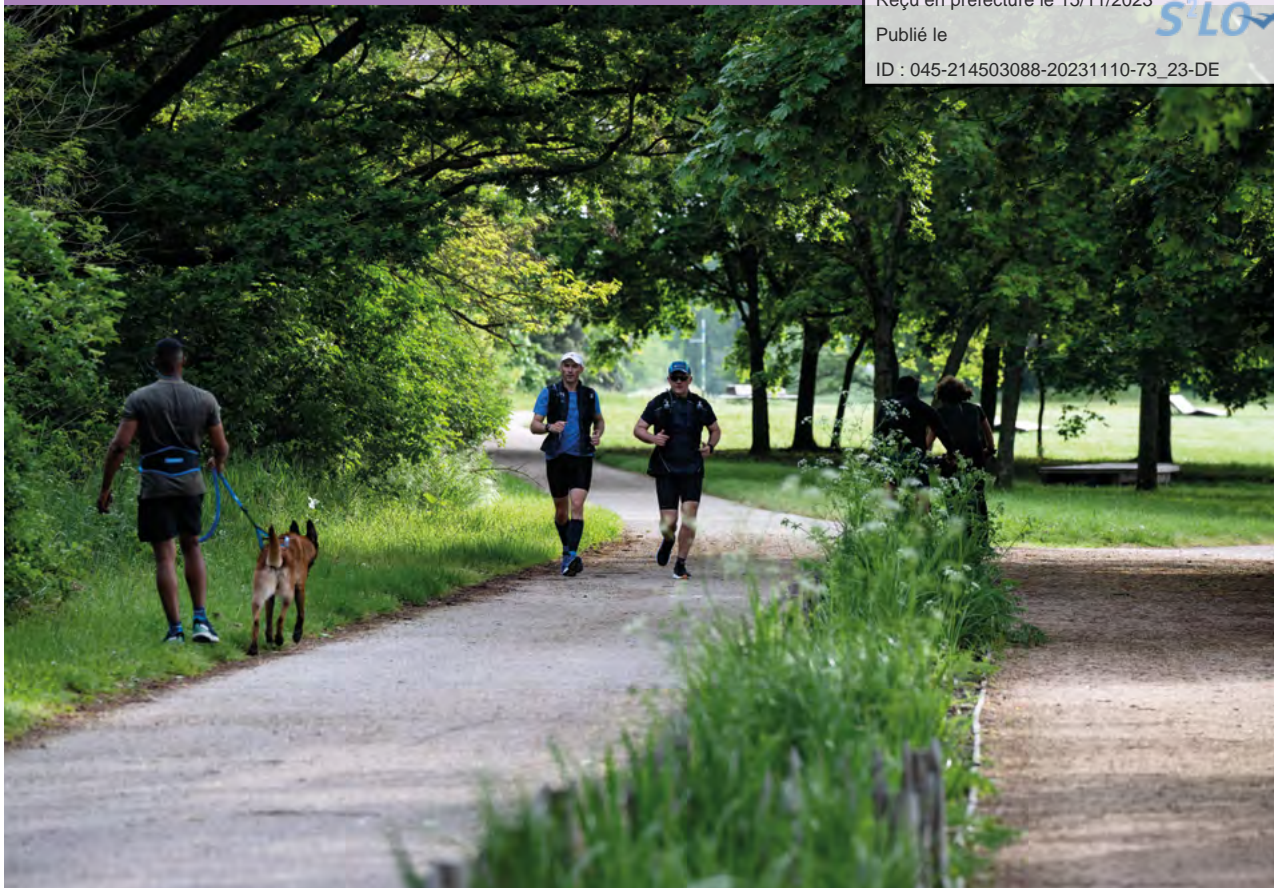
animations pédagogiques dispensées auprès des écoles

3 140

abonnés

200 000

bulbes plantés au printemps



LE PARC DE LOIRE

Engagés en 2020, les aménagements du parc de Loire se sont poursuivis en 2022 afin de valoriser davantage ce parc naturel urbain de 340 hectares et les richesses naturelles qu'il concentre. L'objectif de la Métropole est d'en faire un espace préservé et à la biodiversité protégée, avec une offre de loisirs de qualité. Parmi les faits marquants de l'année, la poursuite de l'aménagement du « fil de Loire » s'est traduite au niveau des étangs de pêche par la reprise du cheminement sur 2 km et la mise en place de mobilier en bois. Par ailleurs, les bâtiments autour du plan d'eau principal ont été réhabilités en tenant compte des contraintes naturelles et paysagères du site. Un nouveau poste de secours, constitué d'une vigie et de matériaux durables, est en place sur la plage principale et les trois autres bâtiments (Rio, Solarium et Prairie) ont été réhabilités avec des matériaux en bois. Au Nord, l'ancien

poste de secours a été remplacé par une guinguette ouverte à tous, et notamment aux cyclistes sur le circuit de la Loire à vélo. Pour assurer une gestion différenciée sur les espaces du parc, l'éco-pâturages s'est développé sur de nouvelles parcelles, permettant un entretien à l'année des zones de pâtures par des moutons et des chèvres. L'entretien des espaces (fréquence et hauteur des tontes et fauches) est adapté aux usages et aux enjeux écologiques de chaque secteur. De même, le suivi de la richesse écologique du site est réalisé à travers un diagnostic faune/flore annuel sur l'ensemble du parc.

Enfin, pour limiter les déchets sur ce site naturel, des points d'apport volontaires ont été installés à l'entrée du parc et des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès du public dès le printemps 2022.



ESPACE PUBLIC

Chaque année, les équipes techniques d'Orléans Métropole interviennent pour améliorer, réhabiliter ou entretenir l'espace public : voiries, éclairage, ouvrages... Avec l'objectif d'un meilleur cadre de vie et d'un impact moindre sur l'environnement.

PRIORITÉ AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Avec la perspective d'explosion des prix de l'énergie et le lancement de sa feuille de route pour la transition écologique, Orléans Métropole et les communes qui la composent ont, à l'automne, engagé un plan de réduction de sobriété énergétique.

En ce qui concerne les consommations électriques, les communes ont diversement déployé une ou plusieurs solutions comme les extinctions totales ou partielles de l'éclairage public pendant la nuit, la modification des horaires d'éclairage ou l'abaissement de la puissance en cœur de nuit. La plupart ont également poursuivi l'équipement en LED de son éclairage public, sur la voirie mais aussi à l'intérieur des bâtiments. Pour la période de Noël, des compromis ont été recherchés pour maintenir un esprit de fête : décorations lumineuses moins nombreuses, cantonnées au centre-ville ou éteintes pendant la nuit ; période d'éclairage réduite ; déploiement de décorations non lumineuses...

Les mesures d'économie ont également concerné le chauffage des bâtiments publics : réduction de la température dans les écoles, les salles des fêtes, les gymnases et autres équipements sportifs ; sensibilisation des agents et du public aux éco-gestes et aux bonnes pratiques ; fermeture du bassin nordique à Orléans-La Source et de la salle communale Firmin-Chappellier à Boigny-sur-Bionne.



LE PARC D'ACTIVITÉS ADELIS SE MODERNISE

Orléans Métropole a engagé en juillet 2022 des travaux visant à réaménager le parc d'activités Adelis situé sur les communes d'Ingré, Saint-Jean-de-la-Ruelle et La Chapelle-Saint-Mesmin, afin de le rendre plus attractif et agréable à vivre. Créé dans les années 70, ce parc d'activités s'était dégradé au fil du temps et les espaces publics étaient vieillissants, peu fonctionnels, ne répondant plus aux attentes actuelles des usagers.

La première phase de réhabilitation concerne l'axe Nord-Sud du parc d'activités, avec des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public. Pour ce dernier, le nouveau matériel installé permet d'abaisser l'éclairage la nuit afin de lutter contre la pollution lumineuse. Le renouvellement du réseau d'eau potable permet de limiter les fuites et de préserver ainsi la ressource en eau.

Autres aménagements, la création d'une piste cyclable et de cheminements piétons sécurisés offrent la possibilité aux usagers de choisir les modes actifs pour se rendre au sein du parc d'activités. Pour réduire l'imperméabilisation des sols, des noues paysagères ont été aménagées et les trottoirs recouverts d'un enrobé drainant. Les arbres en mauvais état phytosanitaire sont remplacés et des espaces verts créés, participant ainsi à une meilleure qualité de vie au sein du parc.

UN JARDIN POTAGER À ORLÉANS-LA SOURCE

C'est un projet à la fois « vert » et solidaire qui a pris forme en 2022 rue Romain-Rolland à Orléans-La Source : un potager a été aménagé sur un espace vert par les jardiniers du pôle territorial Sud-Est, avec l'objectif de donner les denrées produites à une association du quartier, l'épicerie solidaire.

Dénommé « le potager paysager », il a accueilli, sur environ 90 m², 41 espèces différentes de légumes et de fruits, ce qui a représenté 325 heures de travail dans l'année.

Les récoltes de l'année ont été données en local, en attendant l'ouverture de l'épicerie solidaire pour les étudiants qui sera destinataire de toutes les récoltes 2023.

Pendant l'hiver, sont restés quelques plants comme les framboisiers, fraisiers, artichauts, les condiments (thym, physalis...) et des bulbes et plantes bisannuelles sont venus compléter ces massifs en attendant les plantations au printemps.

RÉCOLTE 2022 DU JARDIN POTAGER

- 25** salades
- 10** courgettes
- 10** concombres
- 10** piments
- 4** cagettes de haricots
- 1** cagette de mâches
- 1** cagette d'épinards



55

arbres plantés

UN FUTUR PARC URBAIN À ORLÉANS

Le pôle d'Orléans a été mobilisé dans la réflexion autour de la création d'un parc urbain dans le quartier Madeleine. Ce projet, a été co-construit avec les habitants du quartier : écoles, maison de retraite, jeunes, relais orléanais, crèches, afin de recueillir leur avis sur les usages de ce futur parc. Il repose sur la jonction des parcs Anjorant et Peteau et de la plaine du Sanitas, pour créer une seule et même entité. L'objectif est de réaliser un parc à l'esprit naturel, en préservant le sol et en adaptant les plantations. Parmi les réalisations faites en 2022, figure la requalification totale de la rue du Sanitas parcourant le parc et rendue piétonne : elle est désormais recouverte d'un enrobé poreux permettant le traitement des eaux de pluie en infiltration directe. Une passerelle a été construite pour préserver l'espace boisé classé. Les plantations ont été effectuées avec des jeunes plants afin de garantir une meilleure reprise de ces arbres ou gros arbustes qui ont été cultivés localement pour être déjà acclimatés. Ils ont aussi été choisis pour leur résistance à la sécheresse. Enfin, une aire de jeux accessible à tous les enfants a été aménagée : colorée et dotée de volumes souples et de panneaux tactiles, elle a été conçue pour accueillir en toute sécurité des enfants en situation de handicap.

UN PLAN DE CIRCULATION MODIFIÉ À OLIVET

Afin de développer le maillage cyclable sur la commune d'Olivet, une réflexion globale a été menée sur la circulation en centre-ville. Il a abouti à une expérimentation, lancée en juillet 2021, consistant à mettre des rues en sens unique pour sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons et réduire la vitesse des véhicules. Ce projet a été accompagné d'une forte concertation avec les riverains, à travers plusieurs réunions publiques, des rencontres de proximité... À l'issue de ces échanges, les tests ont été pérennisés sur les rues de La Source et Travers-Baudelin en juillet 2022 : deux axes structurants Est-Ouest et Nord-Sud, qui facilitent aussi l'accès en centre-ville. Partie intégrante du plan vélo métropolitain, ce projet sera poursuivi avec l'extension du réseau cyclable sur l'est de la commune.

1,1 KM

d'aménagements cyclables



LES PÔLES TERRITORIAUX

LES PÔLES TERRITORIAUX

Créés en 2018, les pôles territoriaux interviennent au quotidien et garantissent aux habitants une réactivité, une qualité de service ainsi qu'une proximité, pour la conception et l'entretien de l'espace public (voirie, propreté, espaces verts...), et des réseaux d'eau potable. Pour ces deux missions, une équipe d'astreinte intervient à tout moment en cas d'urgence. Les pôles assurent également une mission dans les domaines de la défense incendie et de l'entretien en régie de certaines zones d'activités. Ils sont les interlocuteurs de proximité privilégiés des communes et jouent le rôle d'interface avec les autres directions de la Métropole. Ils garantissent aussi la cohérence territoriale de l'action publique.

Composés des personnels métropolitains ou mis à disposition par les communes, ces pôles assurent un service de proximité, adapté à leur territoire et en étroite relation avec les communes.

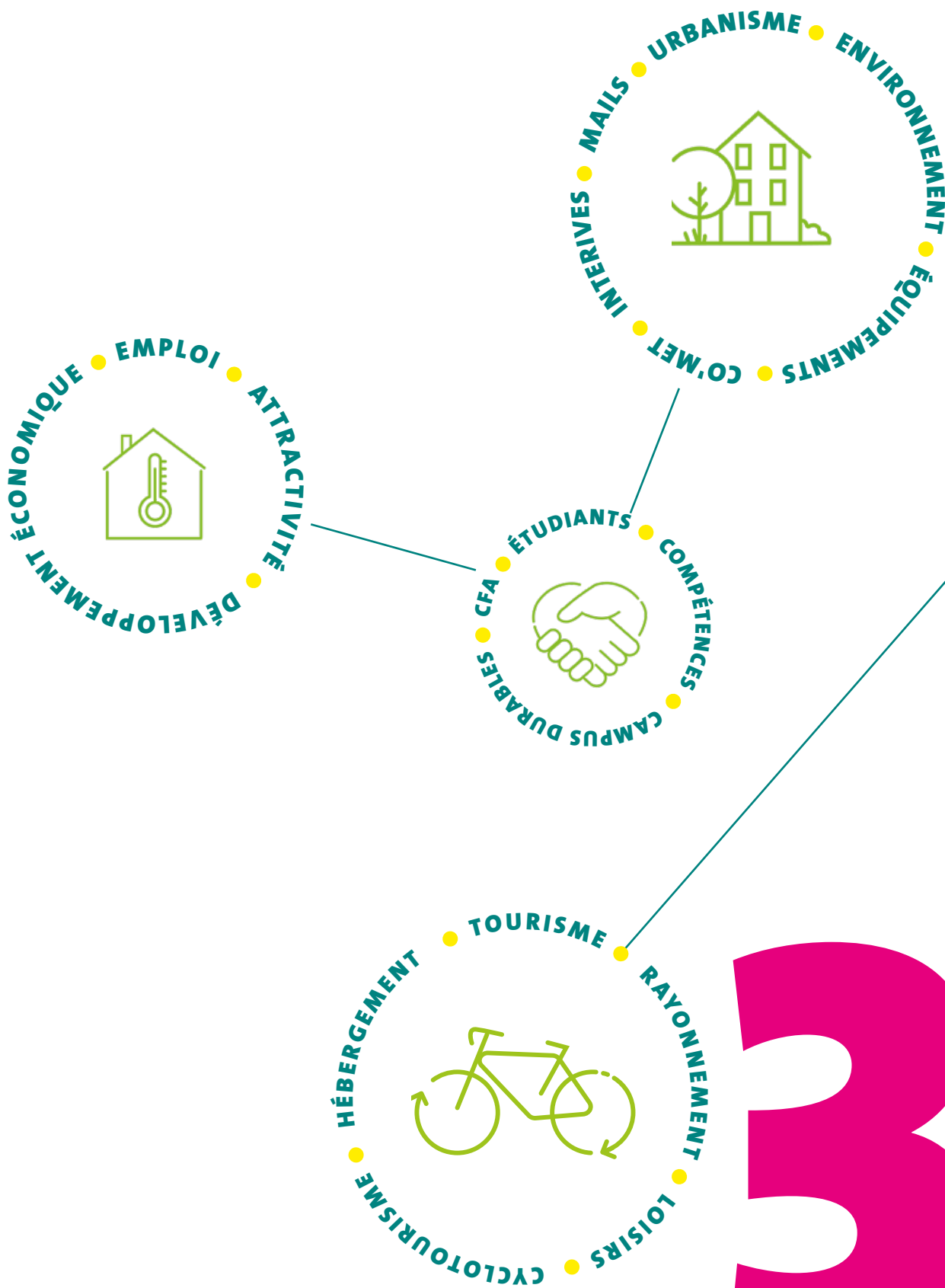
Six pôles territoriaux sur le territoire :

- Pôle Nord-Ouest, au centre technique municipal de St-Jean-de-la-Ruelle
- Pôle Nord, à la régie de l'eau à Fleury-les-Aubrais
- Pôle Nord-Est, au centre technique municipal de Chécy
- Pôle Sud-Est, au centre technique municipal de La Source
- Pôle Sud-Ouest, à la mairie d'Olivet
- Pôle Orléans, à la mairie d'Orléans

Aperçu des interventions effectuées par les pôles territoriaux en 2022 (non exhaustif)

	Pôle Sud-Est	Pôle Nord	Pôle Nord-Est	Pôle Nord-Ouest	Pôle Orléans	Pôle Sud-Ouest
Nb de sorties en astreintes	54	62	38	69	371	73
Temps d'astreinte (h)	206	140	73	215	371	96
Nb de courriers	80	278	91	108	1 000	16
Nb de dossiers suivi concessionnaires	169	190	251	70 (donnée partielle suite faille opérateur)	737	300-350
Temps intervention voirie (h)	6 719	11 848	6 026,25**	11 555**	20 699	X
Temps intervention espaces verts (h)	16 002,30	**	10 927 + MADS	**	120 964,35	**
Temps intervention propreté (h)	15 184,30	14 824	5 222 **	2 274 **	98 965,18	X
Nb de dépôts sauvages	252	88	150	50*	3 475	X
Linéaire requalifié (ml)	2 545	1 830	2 315	2 158	6 990	1 220
Nb de poteaux incendie renouvelés	19+1 créa	8	19	11	18	6

** À noter que les agents communaux interviennent également en complément des agents métropolitains. Leurs interventions ne sont pas prises en compte dans ce tableau.



3.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE



DYNAMISME

GRANDS PROJETS (URBAINS)



Anticiper les besoins de demain, en matière de logement, de déplacements, de développement économique ou de vie culturelle et sportive nécessite de penser l'urbanisme et d'imaginer des projets adaptés et respectueux de l'environnement.

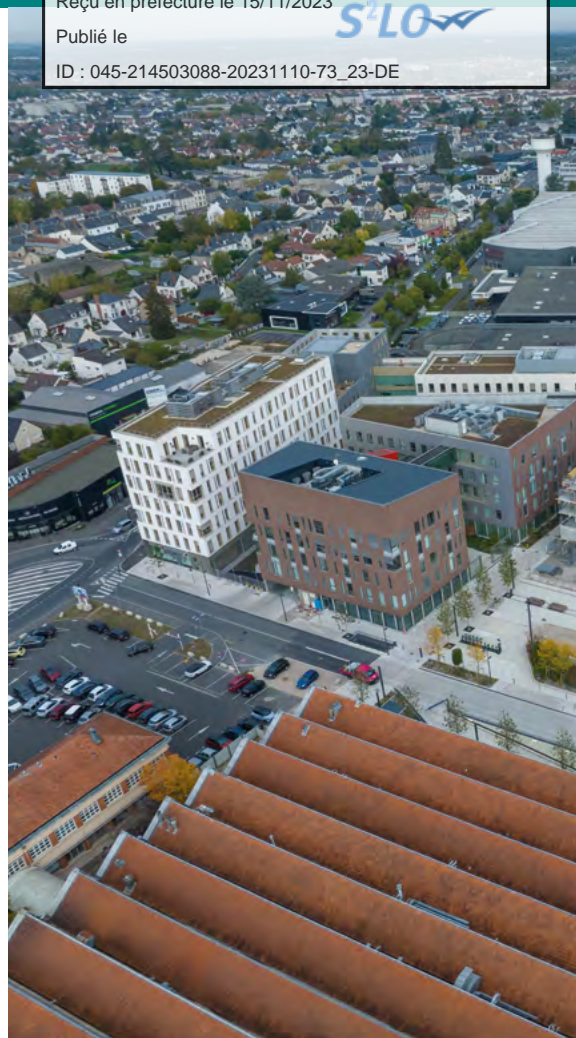
CO'MET OUVRE SES PORTES

L'organisation du salon de l'habitat en septembre 2022 au Parc des expositions marque l'ouverture au public de CO'Met, nouveau complexe culturel et sportif du territoire.

Réunissant sur un seul site des structures complémentaires, CO'Met porte l'ambition de la Métropole de compter parmi les territoires les plus dynamiques à l'échelle nationale et européenne en disposant d'un équipement pour accueillir des manifestations économiques, sportives et culturelles d'envergure. Composé d'un nouveau Parc des expositions, d'un Palais des congrès, d'une Arena et du Zénith, CO'Met vient étoffer l'offre événementielle et de tourisme d'affaires de la métropole.

Outre sa grande capacité d'accueil, CO'Met se distingue par ses performances techniques et environnementales voulues par la collectivité : être le moins énergivore possible, avec une construction respectant la RT 2012 moins 50%, une consommation réduite d'énergie et de fluides, et une garantie quant à la pérennité des matériaux.

Après le salon de l'habitat, le premier événement organisé dans le Palais des congrès s'est déroulé en décembre 2022 suivi par la livraison de l'Aréna en fin d'année. CO'Met a été officiellement inauguré le 7 janvier 2023.





VERS LE RÉAMÉNAGEMENT DES MAILS ORLÉANS

Orléans Métropole s'est engagée dans un projet de transformation des Mails d'Orléans entre les boulevards de Verdun, Rocheplatte et Jean-Jaurès, pour les rétablir dans leur configuration historique. L'objectif de cette requalification est de transformer l'actuelle infrastructure routière en créant des espaces publics de qualité, qui laisseront une large place aux mobilités douces, à la promenade, et recréeront ainsi des espaces urbains apaisés ouverts à tous. Il s'agit de permettre aux habitants de la métropole de se réapproprier cet axe structurant qui assure un trait d'union entre le centre-ville d'Orléans et son environnement, et de redonner à la nature une place privilégiée, en lien avec la Loire voisine.

Dans ce cadre, une concertation publique s'est déroulée du 7 novembre au 22 décembre, à travers un forum d'ouverture, des visites des Mails et des ateliers de concertation, ainsi que des webinaires thématiques. Outre une réunion de restitution en février, 2023 sera consacrée à la réalisation d'études techniques.

INTERIVES POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

L'aménagement du quartier Interives se poursuit avec, en 2022, l'ouverture du parking Danton (340 places) aux abonnés, l'inauguration d'espaces publics et notamment la place Rivierre-Casalis, ainsi que la réalisation d'une liaison douce piétons-cycles entre la rue Joie et la place Rivierre-Casalis. Symbole emblématique du cœur de quartier Interives, la place Rivierre-Casalis, emplacement modulable, est aménagée avec des espaces de convivialité, des bancs amovibles, des jeux d'eau.

Les premières entreprises et services publics ont également pris possession des bâtiments : Orange en avril 2022 dans le bâtiment Rives d'Orléans ; Pôle Emploi en mai dans un bâtiment de 4 800 m² de bureaux qui accueille également une agence de la Société Générale.

Enfin, le projet de la ville d'Orléans de création au sein de la ZAC d'une nouvelle Scène de musiques actuelles (SMAC) se précise. Cette future SMAC, envisagée à l'horizon 2027, permettra de doter le territoire d'un équipement dimensionné pour des concerts et événements d'envergure nationale.

La ZAC Interives a pour ambition de créer, au nord de la métropole orléanaise, un nouveau quartier de vie combinant activités économiques, logements, espaces verts, équipements publics et commerces de proximité. Ce projet ambitieux et structurant pour tout le territoire prévoit à l'horizon 2035 de créer, à la place d'anciennes friches industrielles, un nouveau centre de vie et d'activités à proximité de la gare des Aubrais, avec plus de 3 000 nouveaux logements et 200 000 m² d'activité tertiaires et commerciale.



PROMOTION DU TERRITOIRE

Porté par Orléans Val de Loire Tourisme, le rayonnement touristique du territoire s'appuie sur une « stratégie pour un tourisme durable » qui vise à installer le développement touristique dans la durée, dans le respect de l'environnement.

POUR UN TOURISME DURABLE

Aux côtés d'Orléans Val de Loire Tourisme, les professionnels de l'hébergement, de la restauration, du voyage ou encore des loisirs sont de plus en plus désireux d'approfondir leur positionnement et savoir-faire en matière de tourisme durable. Une démarche à laquelle la clientèle touristique française ou étrangère est sensible tant en matière de tourisme de loisirs que de tourisme d'affaires. Aussi Orléans Val de Loire Tourisme a souhaité afficher fortement son ambition en s'engageant sur plusieurs axes :

- Défendre la vision d'un tourisme durable auprès des acteurs du réseau,
- Fédérer et entraîner des partenaires « responsables »,
- Lancer une réflexion pour améliorer ses pratiques d'accueil et de tourisme « vert »,

- Élaborer une charte impliquante, destinée à accueillir les visiteurs, les inciter à avoir une démarche responsable et leur donner envie de revenir,
- Observer les impacts du tourisme et conseiller élus et partenaires sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre,
- Réfléchir à la mise en œuvre d'actions ou de plans de formation à destination des équipes de partenaires ou des collectivités.

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

+ 10%
de touristes (toutes
clientèles confondues)

Touristes étrangers

x 2
par rapport à 2019 et

+ 66%
par rapport à 2021

143 044
visiteurs à l'Office du
tourisme
(+48,11% en 1 an)





DES PREMIÈRES ACTIONS

Tant en matière de tourisme de loisirs que de tourisme d'affaires, les premières actions ont été mises en œuvre. Ainsi, les partenaires d'Orléans Val de Loire Tourisme s'engagent à offrir un accueil de qualité, à améliorer leurs pratiques et à conseiller leurs visiteurs pour un tourisme responsable et durable. De plus, Orléans Val de Loire Tourisme a engagé une politique de réduction de sa documentation papier.

Dans le domaine du tourisme de loisirs, la mobilité douce est largement encouragée, via la promotion du cyclotourisme et le développement de partenariats tels que BlaBlaCar. Autre exemple de partenariat, celui avec Rémi SNCF, pour relier les points d'intérêt

touristique du territoire aux arrivants en gare. Sachant que le transport représente 70% du bilan carbone d'un séjour, une expérimentation va être lancée en 2023 avec Tictactrip afin de promouvoir les mobilités douces via une plateforme de réservation accessible sur le site Internet de l'Office.

Enfin, plusieurs actions partenariales sont en cours avec des prestataires de tourisme de loisirs éco-labellisés tels que Tinyhouses...

En ce qui concerne le tourisme d'affaires, les partenaires pourront, dès 2023, signer une charte d'engagement pour

mettre en avant leur volonté commune d'aller vers un tourisme d'affaires responsable.

À plus long terme, deux actions sont lancées par Orléans Convention. La première concerne la certification ISO20121: cette norme internationale de management intègre les principes du développement durable, avec la mise en œuvre des procédures permettant d'identifier les enjeux clés du développement durable qui s'appliquent à l'activité de l'entreprise ou à l'événement qu'elle propose. Cette norme est déjà régulièrement imposée par certains clients lorsqu'ils recherchent une destination ou un site pour leur congrès ou événement d'affaires.

Une fois la norme ISO20120 acquise, il faudra obtenir la marque « Destination Innovante Durable » portée par France Congrès et déjà exploitée par une dizaine de grandes destinations de congrès. Les partenaires devront alors s'engager auprès du bureau des congrès à suivre des actions recensées dans une vingtaine de principes du label, en matière de gouvernance, de mobilité durable, d'inclusion ou encore d'innovation durable.



CYCLOTOURISME

38 253
passages parcours Loire à Vélo, soit

+30,60%
durant l'été par rapport à 2019

TAXE DE SÉJOUR

+25%

par rapport à 2021 :
1 546 745 € en 2022
dont **1 170 425 €**
(+ 17%) déclarés
sur la plateforme
de télé-déclaration et
376 320 € (+ 63%)
versés par
les opérateurs
numériques (Airbnb,
Booking, Gîtes de
France...)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION

Parce que les étudiants constituent un vivier de compétences que les entreprises recherchent ou rechercheront, Orléans Métropole s'attache à enrichir l'offre d'enseignement supérieur sur son territoire en portant une attention particulière à la diversité des formations et à la qualité de l'accueil.



UNE MÉTROPOLE ÉTUDIANTE

Avec ses 22 000 étudiants, Orléans est une métropole universitaire à taille humaine qui bénéficie d'un environnement patrimonial et environnemental de grande qualité, à seulement 1 heure de Paris. Les effectifs sont en constante augmentation transformant Orléans en une ville étudiante.

Classée au 4^e rang dans la catégorie des grandes villes étudiantes du magazine l'Étudiant 2022, Orléans ne cesse de progresser dans les classements nationaux et notamment grâce aux conditions de vie offertes. En effet, le coût de la vie étudiante fait partie des plus bas de France, avec entre autres des abonnements de transports en commun et des loyers très compétitifs.

AGROPARISTECH ARRIVE À ORLÉANS

Inauguré le 14 septembre 2022, le nouveau site d'AgroParisTech à Orléans marque la politique d'Orléans Métropole en matière d'offre d'enseignement supérieur. Après l'ISC en 2019, la nouvelle filière cosmétologie d'AgroParisTech s'est installée sur le territoire et positionne désormais la métropole d'Orléans comme capitale française scientifique de la cosmétique.

Après en avoir fait l'acquisition, la collectivité a assuré la rénovation du bâtiment qu'elle met à disposition de l'école. Le bâtiment, ancien centre d'innovation à La Source, est un bâtiment circulaire de deux étages sur une superficie de 1 700 m². À l'étage, les salles de cours ; au rez-de-chaussée, six laboratoires équipés de



POUR DES CAMPUS DURABLES

Orléans Métropole a obtenu fin 2022 la labellisation « Agir ensemble », dans le cadre de l'alliance locale au service du développement durable constituée avec l'Université d'Orléans, le CROUS Orléans-Tours, les CFA du campus des métiers, ISC Paris, Excelia, ainsi que la Fédération des associations étudiantes O'Campus. En effet, les partenaires ont choisi de construire un programme d'action autour de la thématique de la réduction et de la valorisation des déchets. Diverses actions ont été organisées au sein de chaque éta-

blissement et se sont déroulées principalement durant la Semaine européenne de réductions des déchets (SERD) du 21 au 25 novembre :

matériel à la pointe de la technologie pour permettre des investigations dans les domaines de la biologie de la peau, l'analyse sensorielle, le génie des procédés, la physico-chimie, la microbiologie-biochimie ou encore la chimie analytique. En parallèle, 2022 a vu le démarrage de la première phase de travaux pour l'aménagement des locaux de l'École spéciale des travaux publics (ESTP) dans la ZAC Carmes-Madeleine, ainsi que le début de la troisième phase de travaux pour l'aménagement de locaux de l'ISC.

blissement et se sont déroulées principalement durant la Semaine

européenne de réductions des déchets (SERD) du 21 au 25 novembre :

- animations sur le tri et le recyclage des déchets (escape game...) ;
- remise à neuf de sneakers par une entreprise étudiante d'ISC Paris ;
- opération friperie « Des habits et moi » avec des tarifs spécial étudiants ;
- atelier de reconditionnement d'appareils informatiques et électroménagers ;
- café-débat « valorisation des déchets : une nécessité écologique génératrice d'initiatives à Orléans ».

Le label « Agir ensemble » est décerné par l'association du même nom, qui suscite et accompagne des alliances territoriales dans des plans d'action de mobilisation des étudiants et établissements d'enseignement supérieur, pour un campus durable au sein de territoires durables.

CFA ORLÉANS MÉTROPOLE

200

diplômés en juin 2022,
pour un taux de réussite de

90%
en CAP

90%
en BAC PRO

73%
en BTS et

100%
en BAC+3



UNE OFFRE DE FORMATION QUI S'ENRICHIT

À l'écoute des besoins des entreprises en matière de compétences, le CFA Orléans Métropole a ouvert en 2022 deux nouvelles formations :

- Un BTS Collaborateur juriste notarial, en lien avec la Chambre interdépartementale des notaires ;
- Un Bac +2 Gestionnaire des unités commerciales, en partenariat avec la CCI. Cette formation permet au CFA de proposer des formations dans le domaine du commerce et de la vente du CAP au Bac+3.

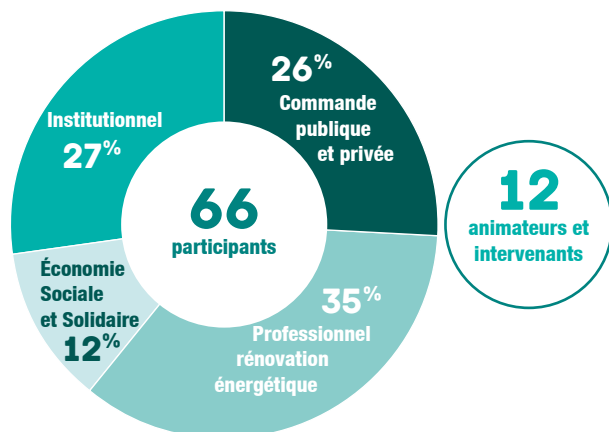
Particulièrement attentif à l'évolution des métiers, le CFA Orléans Métropole accompagne les entreprises confrontées aux enjeux de la transformation numérique dans leurs besoins de formation. Il travaille sur les compétences de demain et permet aux apprentis de maîtriser les outils digitaux dans leur activité, quel que soit le domaine d'activité.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parce que la clé d'un territoire dynamique, c'est son activité économique, Orléans Métropole accompagne les entreprises dans leur développement, leurs recrutements, et dans l'animation des parcs d'activités, pour répondre aux besoins de chacune.

VERS UNE FILIÈRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Organisée le 17 novembre 2022 au MOBE, une rencontre des professionnels de la rénovation énergétique des bâtiments visait à identifier les acteurs d'une future filière pour accompagner son développement. En partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Centre-Val de Loire (CRESS) et l'Institut des Territoires Circulaires (ITC), cette rencontre a permis à la fois de mettre en relation les acteurs concernés par ce domaine d'activité – commandes publique et privée, professionnels de la rénovation énergétique et de l'économie sociale et solidaire, collectivités –, mais aussi d'évaluer ensemble les volumes des rénovations des prochaines années, et enfin de mieux connaître les différents dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques du territoire. À travers trois ateliers et une plénière, différentes thématiques ont été abordées : l'utilisation des matériaux biosourcés ; l'implication de l'économie circulaire dans la rénovation ; les moyens d'attirer et de fidéliser les compétences des jeunes.



FIDÉLISER LES ÉTUDIANTS

Orléans Métropole a organisé le 18 octobre 2022 à CO'Met un salon de l'emploi « détecter les nouveaux talents », en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, de l'Université, des grandes écoles et les fédérations professionnelles, avec la collaboration des acteurs de l'emploi et de la formation. L'objectif de ce rendez-vous était multiple :

- attirer et conserver les nouveaux diplômés du CAP au Bac +5,
- faciliter les recrutements des entreprises,
- créer des synergies entre les entreprises, les écoles, les diplômés,
- valoriser les entreprises locales qui recrutent et les formations proposées sur le territoire.

Proposé sous forme d'un job-dating géant, avec un outil de matching créé et développé spécialement pour l'événement afin de faciliter et qualifier les rencontres entre les « candidats » et les entreprises dans l'objectif d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

ZONES HUMIDES DANS LE PARC TECHNOLOGIQUE ORLÉANS CHARBONNIÈRE

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation « Loi sur l'eau », sur les Zones d'aménagement concerté du Pôle Technologique Orléans Charbonnière, la prise en compte des espaces humides a nécessité d'intégrer une étude faune-flore-zones humides pour les îlots Pistole et Arrachis de la ZAC 3, au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagé pour le renouvellement de la demande d'autorisation.

La ZAC 3 a été créée en avril 2000 sur un périmètre de 140 ha, dont environ 50 ha commercialisables. Après une première phase d'aménagement en 2015 avec la rue de la Grand Cour, une seconde phase a concerné, entre 2018 et début 2021, trois îlots de terrains à commercialiser : Grand Moulin, Arrachis et Pistole. L'identification en 2018 d'une première zone humide avait amené Orléans Métropole à renoncer à la commercialisation d'une parcelle d'1,4 ha et à modifier son schéma de voirie dans le cadre de l'aménagement de la desserte des îlots. Des terrains seront identifiés en 2023 sur le territoire de la métropole, et si possible dans le même bassin versant, afin d'apporter une compensation foncière, et ce en lien avec les services de l'État.

Le Pôle Technologique Orléans Charbonnière est composé de quatre Zones d'aménagement concerté situées sur les communes de Saint-Jean de Braye, Boigny-sur-Bionne et Marigny-les-Usages. Les quatre ZAC ont fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau par arrêté préfectoral du 10 juillet 2001 pour une durée de 20 ans. Un arrêté préfectoral de prorogation de l'autorisation jusqu'au 10 juillet 2023 a été émis le 22 juin 2021.

SALON DE L'EMPLOI

200

entreprises
dont 20 fédérations

8

secteurs d'activité

+ DE 2 000
offres d'emploi,
d'alternance ou de stage

5 400

candidats qualifiés,
certifiés, diplômés du
CAP au Bac +5

En moyenne

40

entretiens ciblés
réalisés par entreprise
sur la journée

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Outil au service de l'innovation et du quotidien de chacun, le numérique fait l'objet de multiples actions de la part d'Orléans Métropole. Elle s'attache en effet à soutenir les porteurs de projets innovants mais aussi à développer de nouvelles applications et accompagner les personnes dans leur utilisation.

Fer de lance de l'innovation et du numérique sur le territoire, le LAB'O figurait en 2022 selon la revue éditée par la Caisse des Dépôts, parmi les 25 lieux qui changent l'innovation en France et qui représentent l'excellence dans leur capacité à « rendre service » concrètement aux entrepreneurs. Il est le seul site régional, à avoir été sélectionné parmi 14 territoires pour son excellence en matière d'innovation par RETIS et France Urbaine. Principal fait marquant de l'année, l'inauguration de l'Agreen Lab'O Village by CA, petit frère du LAB'O.

Autre traduction de l'action métropolitaine dans le numérique, l'utilisation par les services de la collectivité des vues immersives 3D qui permettent aux agents d'avoir directement accès à 1 700 km de voiries sans avoir à se déplacer. Une enquête a été réalisée en 2022 auprès des services et des communes. Elle a permis de dresser un bilan positif de cet outil, tant sur la réactivité qu'il permet d'avoir, que sur le nombre de déplacements qu'il évite : un gain de temps et une diminution de l'empreinte carbone.

Pour faciliter l'inclusion numérique, Orléans Métropole accompagne avec son RES'O les personnes qui sont éloignées du numérique, en partenariat avec le Centre de ressources illettrisme analphabétisme

LAB'O

48
structures hébergées
dont 40 startups et

7
centres de ressources

89%
Taux d'occupation
(82% en 2021)

5 500 M²
de bureaux/ateliers soit
129 bureaux

70%
des entreprises sorties
du LAB'O s'installent sur
la Métropole d'Orléans

168
postes créés dans
les startups résidentes
(écart effectif date
entrée/effectif au
1^{er} septembre 2022

AGREEN LAB'O

3 startups

3 centres de
ressources

34,07%
c'est le taux d'occupation

20 emplois

2 domiciliations

25 000
déplacements évités
par an grâce aux vues
immersives 3D

du Loiret (CRIA45). Parmi les actions de 2022 figure notamment le déploiement d'un tableau de bord qui recense les acteurs locaux de l'inclusion numérique, les actions mises en œuvre, ainsi qu'un indice de fragilité numérique pour chaque commune de la métropole, ce qui facilite l'orientation des personnes selon leurs besoins. Par ailleurs, le projet de Fabrique numérique de territoire « ConnexLAB » a été finalisé dans l'année et ouvert en janvier 2023. Porté par l'association Action numérique, ConnexLAB est un Fablab situé à La Source et ouvert aux particuliers et entreprises du quartier. Enfin, avec les Ateliers parents connectés proposés

dans le cadre du dispositif « Cités éducatives », RES'O va à la rencontre des parents dans les collèges pour les accompagner dans l'utilisation des environnements de travail numériques mis en place dans les établissements scolaires.



RES'O

134
acteurs référencés
(54 structures de plus
depuis 2020)

23
Ateliers parents
connectés proposés
dans 3 établissements

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE



4.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE



GOUVERNANCE



LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

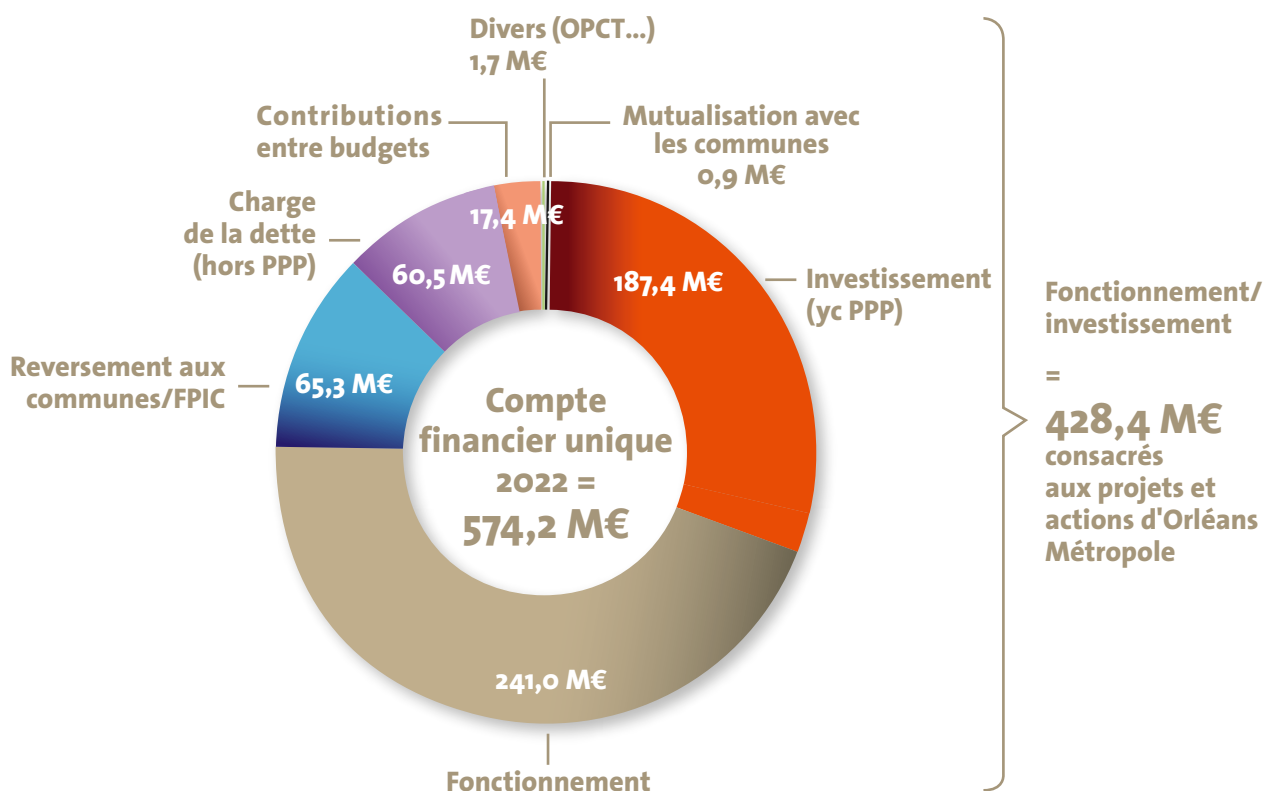
Grâce à sa gestion rigoureuse (mesures d'économie de fonctionnement et évolution du taux de versement mobilité de 1,8 à 2 % au 1er juillet 2022) et malgré le contexte économique incertain de 2022 (inflation qui pèse sur les indices de révisions des marchés, augmentation sensible des taux d'intérêts) et les nouvelles contraintes sur les dépenses (évolution du point d'indice et autres mesures relatives à la masse salariale), Orléans Métropole a pu continuer à investir pour le développement de son territoire et le bien-être de ses habitants et mettre en œuvre ses ambitions en matière de transition écologique.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Sur un budget global de 574,2 M€, Orléans Métropole a consacré :

- 428,4 M€ aux différents projets et actions (241 M€ en fonctionnement et 187,4 M€ en investissement)
- 145,8 M€ aux reversements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Les comptes 2022 dégagent une épargne disponible de 42,5 M€ qui permet le financement d'un important volume d'investissements (187,4 M€) qui a toutefois nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 105 M€.



RÉPARTITION DES PROJETS ET ACTIONS FINANCÉS EN 2022

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	ACTIONS ET PROJETS 2022
PRÉVENTION	1,3 M€
GENS DU VOYAGE	1,2 M€
FUL	1,2 M€
CRÉMATORIUM - CENTRE FUNÉRAIRE	0,7 M€
FAJ	0,2 M€
SANTÉ	0,1 M€

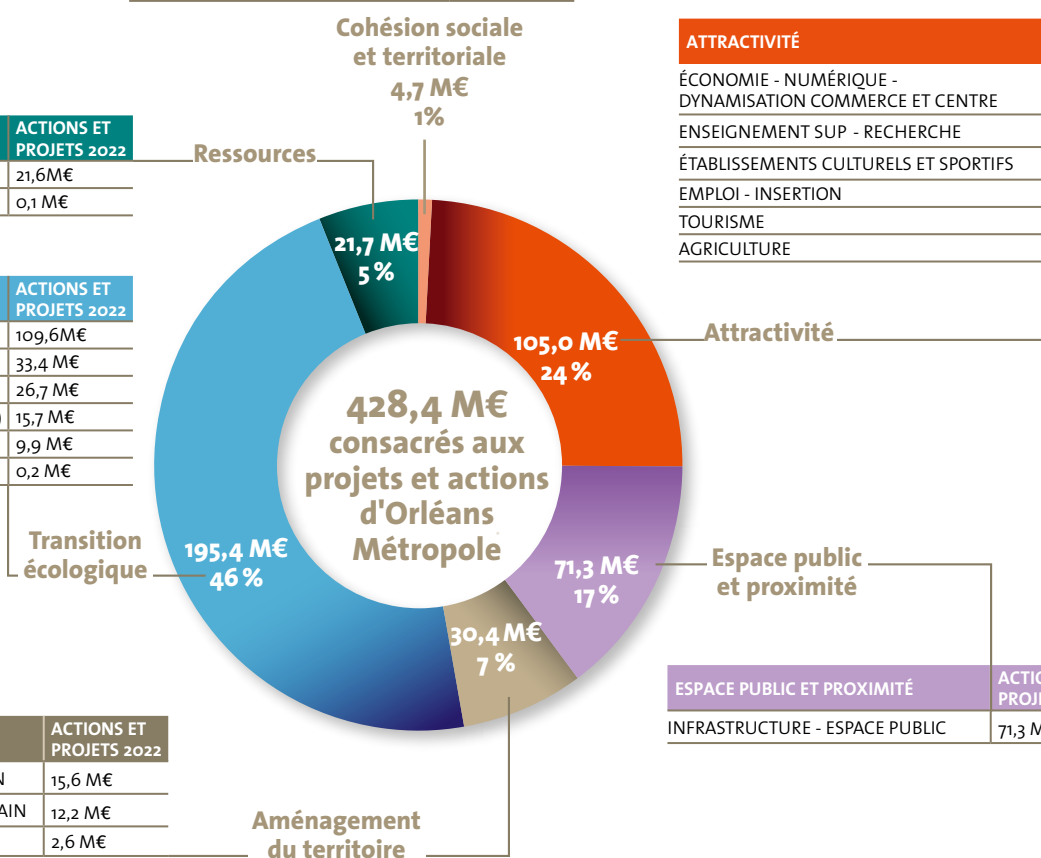
RESSOURCES	ACTIONS ET PROJETS 2022
ADMINISTRATION	21,6 M€
SOLIDARITÉ TERRITORIALE	0,1 M€

TRANSITION ÉCOLOGIQUE	ACTIONS ET PROJETS 2022
MOBILITÉ - TRANSPORTS	109,6 M€
GESTION DES DÉCHETS	33,4 M€
ASSAINISSEMENT	26,7 M€
ENVIRONNEMENT (dont SDIS)	15,7 M€
EAU	9,9 M€
RÉSEAUX	0,2 M€

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	ACTIONS ET PROJETS 2022
AMÉNAGEMENT URBAIN	15,6 M€
HABITAT - RENOUV. URBAIN	12,2 M€
PROJET LOIRE	2,6 M€

ATTRACTIVITÉ	ACTIONS ET PROJETS 2022
ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE - DYNAMISATION COMMERCE ET CENTRE	65,9 M€
ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE	20,8 M€
ÉTABLISSEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	8,5 M€
EMPLOI - INSERTION	5,1 M€
TOURISME	4,3 M€
AGRICULTURE	0,3 M€

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITÉ	ACTIONS ET PROJETS 2022
INFRASTRUCTURE - ESPACE PUBLIC	71,3 M€



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2022

- CO'Met (49,8 M€),
- Voiries communales métropolitaines et itinéraires cyclables (33,2 M€)
- Acquisitions de bus électriques et hybrides (22,8 M€)
- Assainissement (12,2 M€)
- Quartier Interives (9,4 M€)
- Opérations de rénovation urbaine ANRU 2 (8,4 M€)
- Université Porte Madeleine (4,3 M€)
- Gestion de l'eau potable (4,2 M€)

LES INSTANCES D'ORLÉANS MÉTROPOLE

La métropole d'Orléans réunit 22 communes autour d'objectifs et de moyens partagés. Elle est présidée par Serge Grouard, maire d'Orléans, élu en 2021 par les représentants des communes. Détails des différentes instances qui la composent.

1

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Conduites par le président de la Métropole, les sept commissions thématiques ont un rôle consultatif. Elles instruisent les dossiers relevant de leurs compétences et émettent des avis sur les projets soumis au conseil métropolitain pour décision. Tous les élus du conseil métropolitain sont membres d'au moins une commission thématique.



7 thèmes

- Attractivité
- Aménagement du territoire
- Espace public et proximité
- Cohésion sociale et territoriale,
- Ressources
- Transition écologique
- Conférence des maires

2

LA RÉUNION DES MAIRES

Cette réunion occasionnelle des 22 maires et des membres du Bureau, a pour objectif de préciser certains sujets complexes ou techniques qui pourraient nécessiter des échanges en amont de la conférence des maires.

3

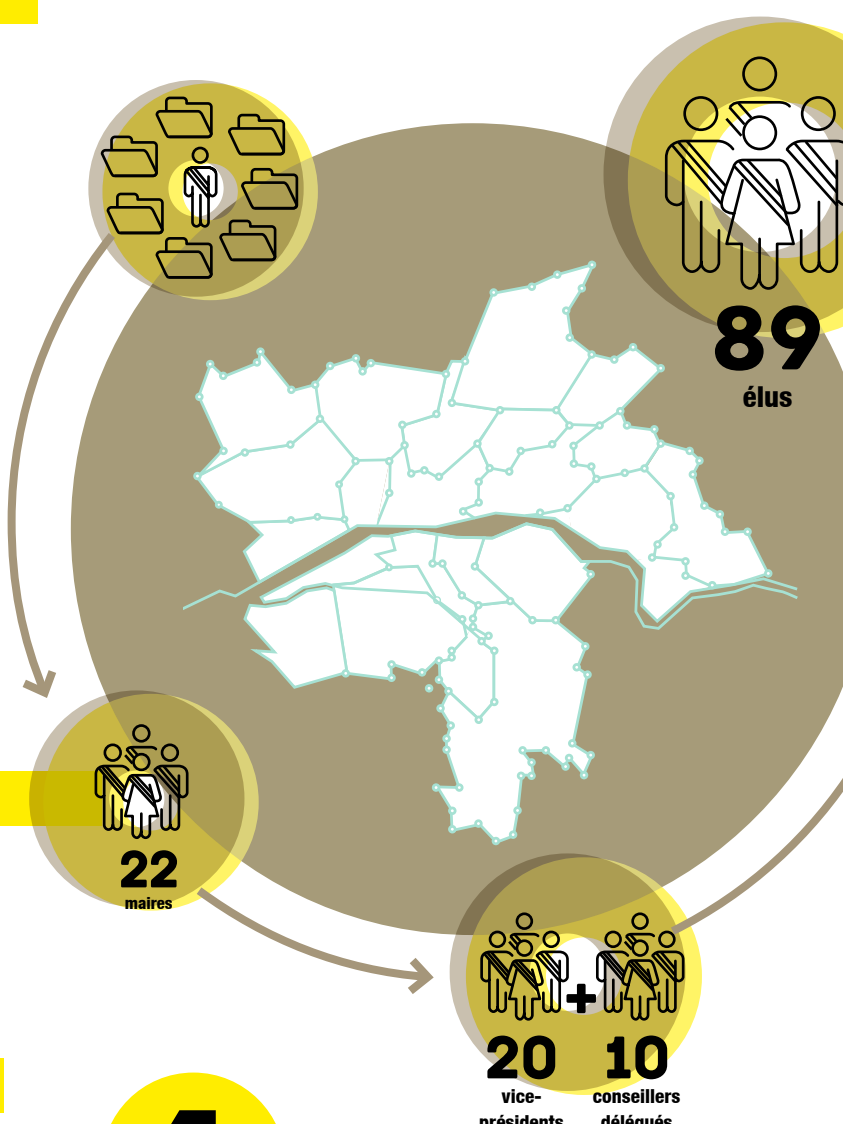
LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Instance de concertation entre les communes membres, la conférence des maires veille à l'application des statuts, émet un avis sur les évolutions statutaires, sur le projet de règlement intérieur du conseil métropolitain et sur l'intérêt métropolitain. Elle arbitre le cas échéant les avis des commissions avant de les soumettre au conseil métropolitain, et peut être interrogée sur des questions ne relevant pas d'une commission thématique.

4

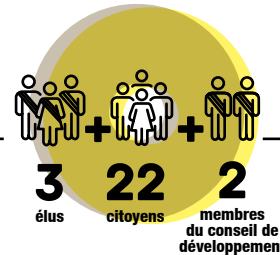
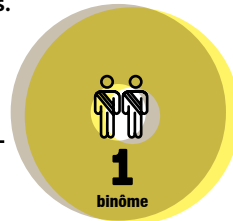
LE BUREAU

Composé du président, de 20 vice-présidents et de 10 conseillers délégués (organigramme p.50-51), le bureau examine l'ordre du jour et les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil métropolitain. Il délibère et adopte également les décisions qui lui sont soumises. Ses décisions sont exécutoires.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Consulté sur des projets stratégiques et des documents de planification, le conseil de développement est présidé par un binôme paritaire, Claire Delande et Benoit Lonceint, depuis le 17 juin 2021. Espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, le conseil de développement contribue à enrichir les politiques publiques locales. Il rassemble des acteurs bénévoles du territoire d'horizons différents qui apportent leur expertise, leurs connaissances du terrain et leurs points de vue, pour émettre des avis et contributions sur les enjeux majeurs du territoire. Le conseil de développement se réunit en séance plénière en moyenne 5 à 6 fois par an, et organise des groupes de travail restreints sur des sujets ciblés.



3 élus
22 citoyens
2 membres du conseil de développement

5

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le conseil métropolitain élit le président en son sein et se réunit une fois par mois en séance publique pour adopter les délibérations. Après débat des 89 élus issus des 22 communes, il délibère et adopte les décisions, il vote le budget.

BOIGNY-SUR-BIONNE

Luc MILLIAT (maire)

BOU

Bruno CŒUR (maire)

CHANTEAU

Gilles PRONO

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Valérie BARTHE-CHENEAU (maire)
Vincent DEVAILLY
Francine MEURGUES

CHÉCY

Jean-Vincent VALLIES (maire)
Virginie BAULINET
Cédric SCHMID

COMBLEUX

Francis TRIQUET (maire)

FLEURY-LES-AUBRAIS

Carole CANETTE (maire)
Grégoire CHAPUIS
Maryline COULON
Bruno LACROIX
Guylène BORGNE
Isabelle MULLER

INGRÉ

Christian DUMAS (maire)
Guillem LEROUX
Magalie PIAT

MARDIÉ

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (maire)

MARIGNY-LES-USAGES

Philippe BEAUMONT (maire)

OLIVET

Matthieu SCHLESINGER (maire)
Cécile ADELLE
Rolande BOUBAULT
Michel LECLERCQ
Sandrine LEROUGE
Romain SOULAS
Fabien GASNIER

ORLÉANS

Serge GROUARD (maire)
Anne-Frédéric AMOA
Béatrice BARRUEL
Régine BREANT
Florence CARRÉ
William CHANCERELLE
Thibaut CLOSSET
Laurence CORNAIRE
Quentin DEFOSSEZ
Capucine FEDRIGO
Corine PARAYRE
Martine HOSRI
Jean-Paul IMBAULT
Charles-Eric LEMAIGNEN
Romain LONLAS
Virginie MARCHAND
Michel MARTIN
Sandrine MENIVARD
Florent MONTILLOT
Fanny PICARD

Isabelle RASTOUL

Thomas RENAULT
Romain ROY
Pascal TEBIBEL
Jean-Philippe GRAND
Dominique TRIPET
Baptiste CHAPUIS
Ghislaine KOUNOWSKI
Jean-Christophe CLOZIER
Stéphanie RIST
Ludovic BOURREAU
Gérard GAUTIER
Christel ROYER

ORMES

Alain TOUCHARD (maire)
Odile MATHIEU

SAINT-CYR-EN-VAL

Vincent MICHAUT (maire)

SAINT-DENIS-EN-VAL

Marie-Philippe LUBET (maire)
Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN

Stéphane CHOUIN (maire)

SAINT-JEAN DE BRAYE

Vanessa SLIMANI (maire)
Franck FRADIN
Catherine GIRARD
Brigitte JALLET
Christophe LAVIALLE
Jean-Emmanuel RENELIER

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Christophe CHAILLOU (maire)
Véronique DESNOUES
Pascal LAVAL
Marceau VILLARET
Françoise BUREAU

SAINT-JEAN-LE-BLANC

Thierry CHARPENTIER (maire)
Évelyne BERTHON
Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN

Thierry COUSIN (maire)
Charlotte LACOLEY

SARAN

Maryvonne HAUTIN (maire)
Christian FROMENTIN
Sylvie DUBOIS
Mathieu GALLOIS
Gérard VESQUES

SEMOY

Laurent BAUDE (maire)



PRÉSIDENT :
Serge GROUARD

LA COMPOSITION DU



1^{er} vice-président,
Président délégué
Matthieu SCHLESINGER
Transition énergétique et relations entre la commune d'Olivet et Orléans Métropole.



2^e vice-président
Grégoire CHAPUIS
Politique de la ville, cohésion sociale et prévention spécialisée. Relations entre la commune de Fleury-les-Aubrais et Orléans Métropole.



3^e vice-présidente
Vanessa SLIMANI
Emploi, insertion professionnelle, centre de formation d'apprentis, économie sociale et solidaire. Relations entre la commune de Saint-Jean de Braye et Orléans Métropole.



4^e vice-président
Michel MARTIN
Finances, affaires juridiques et moyens généraux.



5^e vice-président
Christian FROMENTIN
Assainissement et eaux pluviales. Relations entre la commune de Saran et Orléans Métropole.



11^e vice-président
Romain ROY
Transports et déplacements.



12^e vice-présidente
Marie-Philippe LUBET
Tourisme, Musée des beaux-arts d'Orléans, Musée d'histoire et d'archéologie (Hôtel Cabu) et archives métropolitaines. Relations entre la commune de Saint-Denis-en-Val et Orléans Métropole.



13^e vice-président
Thierry COUSIN
Gestion des déchets ménagers et assimilés et économie circulaire. Relations entre la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et Orléans Métropole.



14^e vice-président
Florent MONTILLOT
Recherche, transferts de technologies, enseignement supérieur, ESAD d'Orléans et vie étudiante. Police Municipale Intercommunale des Transports.



15^e vice-président
Alain TOUCHARD
Voirie, espaces publics, coordination de la propreté, et gestion et coordination des pôles territoriaux. Relations entre la commune d'Ormes et Orléans Métropole.

AUTRES MEMBRES DU BUREAU - CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
Eau potable, défense contre l'incendie et préservation de la ressource en eau. Relations entre la commune de Mardié et Orléans Métropole.



Luc MILLIAT
Aménagement économique, parcs d'activités, pépinières d'entreprises (hors LAB'O et Agreen LAB'O dont Pascal Tebibel, 7^e vice-Président à la responsabilité), développement commercial et artisanat. Relations entre la commune de Boigny-sur-Bionne et Orléans Métropole.



Philippe BEAUMONT
Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs. Relations entre la commune de Marigny-les-Usages et Orléans Métropole.



Gilles PRONO
Centre funéraire des Ifs et fourrière animale. Relations entre la commune de Chanteau et Orléans Métropole.



Bruno CŒUR
Biodiversité. Relations entre la commune de Bou et Orléans Métropole.

BUREAU



6° vice-présidente
Valérie BARTHE CHENEAU
Inclusion métropolitaine et égalité femmes-hommes. Relations entre la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin et Orléans Métropole.



7° vice-président
Pascal TÉBIBEL
Attractivité économique, économie numérique et grands projets économiques.



8° vice-président
Christian DUMAS
Politique cyclable et circulations douces. Relations entre la commune d'Ingré et Orléans Métropole.



9° vice-présidente
Thierry CHARPENTIER
Parc de Loire et Canal d'Orléans. Relations entre la commune de Saint-Jean-le-Blanc et Orléans Métropole.



10° vice-président
Jean-Vincent VALLIÈS
Aménagement durable du territoire, planification urbaine et stratégie foncière. Relations entre la commune de Chécy et Orléans Métropole.



16° vice-président
Vincent MICHAUT
Politiques contractuelles, aux fonds européens et à la solidarité territoriale. Relations entre la commune de Saint-Cyr-en-Val et Orléans Métropole.



17° vice-président
Charles-Eric LEMAIGNAN
Grands équipements (CO'Met, Centre de conférences, Zénith, Chapit'O et complexe du Baron), connexions métropolitaines et parkings en ouvrage.



18° vice-président
Laurent BAUDE
Agriculture urbaine et périurbaine. Relations entre la commune de Semoy et Orléans Métropole.



19° vice-présidente
Isabelle RASTOUL
Relations humaines et dialogue social.



20° vice-président
Stéphane CHOUIN
Habitat et logement. Relations entre la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Orléans Métropole.

ÉS



Francis TRIQUET
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ainsi que de la prévention des risques majeurs. Relations entre la commune de Combleux et Orléans Métropole.



Christophe CHAILLOU
Rénovation urbaine. Relations entre la commune de Saint-Jean de la Ruelle et Orléans Métropole.



Christophe LAVIALLE
Commande publique et politique d'achat. Président des commissions d'appel d'offres, de délégation de service public générale et chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre des concessions d'aménagement.



Thomas RENAULT
Soutien aux clubs sportifs de haut niveau.



Cécile ADELLE
Relations avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

LES SERVICES SUPPORTS

Aux côtés des agents et au service de la Métropole et des communes, les services support agissent au quotidien pour faciliter l'exercice de leurs missions, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail et de maîtriser l'impact de ces activités sur l'environnement.

ENCOURAGER LES MOBILITÉS ACTIVES

Afin de proposer aux agents des alternatives dans leurs déplacements, Orléans Métropole met en œuvre plusieurs actions. Avec le Forfait mobilités durables (FMD), elle indemnise les agents qui déclarent avoir effectué au moins 100 jours (personnes à temps complet sur l'année entière) de déplacement domicile-travail par le biais d'un transport alternatif (trottinette électrique, vélo, vélo électrique, covoiturage). Par ailleurs, des ateliers de réparation de vélos sont proposés dans le cadre de la conciergerie. Organisées en partenariat avec l'association 1-Terre-Action, trois journées d'atelier vélos ont permis aux agents en 2022 de faire contrôler les organes de sécurité de leur vélo et d'assurer les réparations.

177

agents bénéficiaires
du FMD d'un montant
de 200€

53

participants
aux ateliers vélos

MIEUX CONNAÎTRE LA DIFFÉRENCE

En participant au Duoday, dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, la Métropole s'attache à faire évoluer les regards sur le handicap et à dépasser les préjugés. Duoday permet, le temps d'une journée, de rapprocher des stagiaires en situation de handicap et des agents volontaires. C'est un moment unique pour échanger, travailler, créer des vocations, mais aussi pour faire naître des opportunités de collaborations futures.

4

duos constitués
pour Duoday

LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre des actions en matière de sobriété énergétique, une campagne d'affichage interne a été réalisée afin de sensibiliser les agents aux éco-gestes sur les différents sites de travail. La coupure automatique des ordinateurs et des imprimantes a été programmée et la moitié des néons installés, déconnectés dans les sites principaux.

Par ailleurs, l'affirmation du télétravail à trois jours par semaine vise notamment à limiter les déplacements domicile travail. Pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions

ergonomiques, des kits télétravail sont à leur disposition. Enfin, la dotation d'armoires de séchage a permis de supprimer des locaux de séchage énergivores tout en garantissant de meilleures conditions de travail pour les agents. En effet, le temps de séchage réduit permet aux agents de reprendre leur activité, leur après pause déjeuner, avec des vêtements secs.

266

kits télétravail remis
agents bénéficiaires

220

agents bénéficiaires
d'armoires de séchage

LES AGENTS SOLIDAIRES

Chaque année une collecte solidaire est organisée auprès des agents de la collectivité et les dons sont remis à des associations orléanaises. L'édition 2022 était dédiée aux enfants, avec une collecte de jeux et de vêtements. Une édition où la générosité des agents était à nouveau au rendez-vous, avec près de 500 jouets et 75 kg de vêtements qui ont été remis aux associations : les vêtements pour Le Tremplin pour et les jouets à Enfance et partage qui a pour mission de protéger et de défendre les enfants victimes de toutes les formes de violence.



PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Afin de prévenir les risques psychosociaux (RPS) au sein de la collectivité, différentes actions sont menées de manière collective ou individuelle. Ce thème est abordé notamment dans les formations aux risques professionnels destinées aux agents, avec une formation spécifique aux managers. Ces formations complètent les fiches réflexes qui donnent des informations sur les signes permettant de détecter des RSP, sur les personnes ressources en interne et les bonnes pratiques. Par ailleurs, des groupes d'échanges sont proposés aux agents, notamment ceux qui peuvent être confrontés de l'agressivité des usagers : agents d'accueil, mairies de proximité... Enfin, la prise en charge des RPS passe par des entretiens individuels, des accompagnements collectifs, des actions de médiation... Une cellule pluridisciplinaire a ainsi été mise en place pour accompagner les collectifs de travail.

VERS UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Mutualisée pour certaines communes de la métropole et agissant pour le compte des autres communes, la direction des systèmes d'information s'attache à limiter l'impact des activités informatiques sur l'environnement. Par exemple, elle développe le réemploi des équipements informatiques, avec l'initiation d'un processus de prolongation du cycle de vie des ordinateurs, en remplaçant quelques pièces (disque dur SSD et mémoire supplémentaire). Il en est de même avec l'acquisition de matériel reconditionné, essentiellement des écrans en 2022.

Par ailleurs, pour faciliter le télétravail et limiter les déplacements des agents, ces derniers ont été massivement équipés en postes de travail portables avec un VPN, pour accéder aux ressources informatiques. De même, la visioconférence et des outils de collaboration ont été déployés.

En outre, le début du déploiement de la « Softphonie » ou téléphonie par Internet vise à remplacer à terme les téléphones physiques. En matière de sobriété, une démarche de suppression des applications métiers anciennes a permis de libérer de l'espace de stockage au niveau des infrastructures et des serveurs, et les ordinateurs encore actifs sur le réseau après 22h sont éteints électriquement et automatiquement. Enfin, la participation à l'atelier Fresque du numérique a contribué à sensibiliser l'ensemble des agents de la direction dans l'objectif d'une stratégie numérique responsable.

16

actions de sensibilisation sur les RPS

5

groupes de parole, suite à un événement potentiellement traumatique

234

entretiens individuels

2

accompagnements d'équipe

L'EMBARCADÈRE, UN ESPACE DE FORMATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Face aux grands défis environnementaux et sociaux de notre époque, Orléans Métropole a construit un plan d'action ambitieux. Sa mise en œuvre passe par une compréhension fine des enjeux et par une montée en compétences collective des agents et des élus pour changer de regard, apprendre de nouvelles manières de faire, faire évoluer les pratiques et contribuer concrètement aux transformations en cours et à venir. C'est pour donner vie à cette ambition qu'un projet d'école interne des transitions a été élaboré en 2022. Son programme a été coconstruit avec des agents représentatifs des différents métiers et fonctions de la collectivité, pour une réponse opérationnelle au plus près de la réalité du terrain. Nommée L'embarcadère, cette démarche a été lancée en mars 2023.

Elle s'adresse aux 3 600 agents de la Ville et de la Métropole ainsi qu'aux élus.

DES ACHATS DURABLES ET RESPONSABLES

168

consultations de lancées

100%

de plus dématérialisés

282

marchés publics attribués pour un montant total de 206 M€ TTC

116 000

d'heures d'insertion réalisées ;

211 M €

de dépenses d'achat

- 76% en investissement
- 94% de couverture contractuelle
- 55% des dépenses d'achat réalisées auprès des fournisseurs régionaux

3

délégations de service public attribuées

LE VOLET ENVIRONNEMENTAL DANS LES ACHATS :

- Fourniture d'électricité 100% verte
- Poursuite et développement des achats de véhicules électriques
- Exigence de papiers recyclés.
- Intégration de clauses environnementales : réutilisation des matériaux et recyclage des déchets dans les marchés de travaux ; recyclage des emballages en fournitures ; critère de fin de vie des produits...

+ DE 30

écrans reconditionnés acquis

700

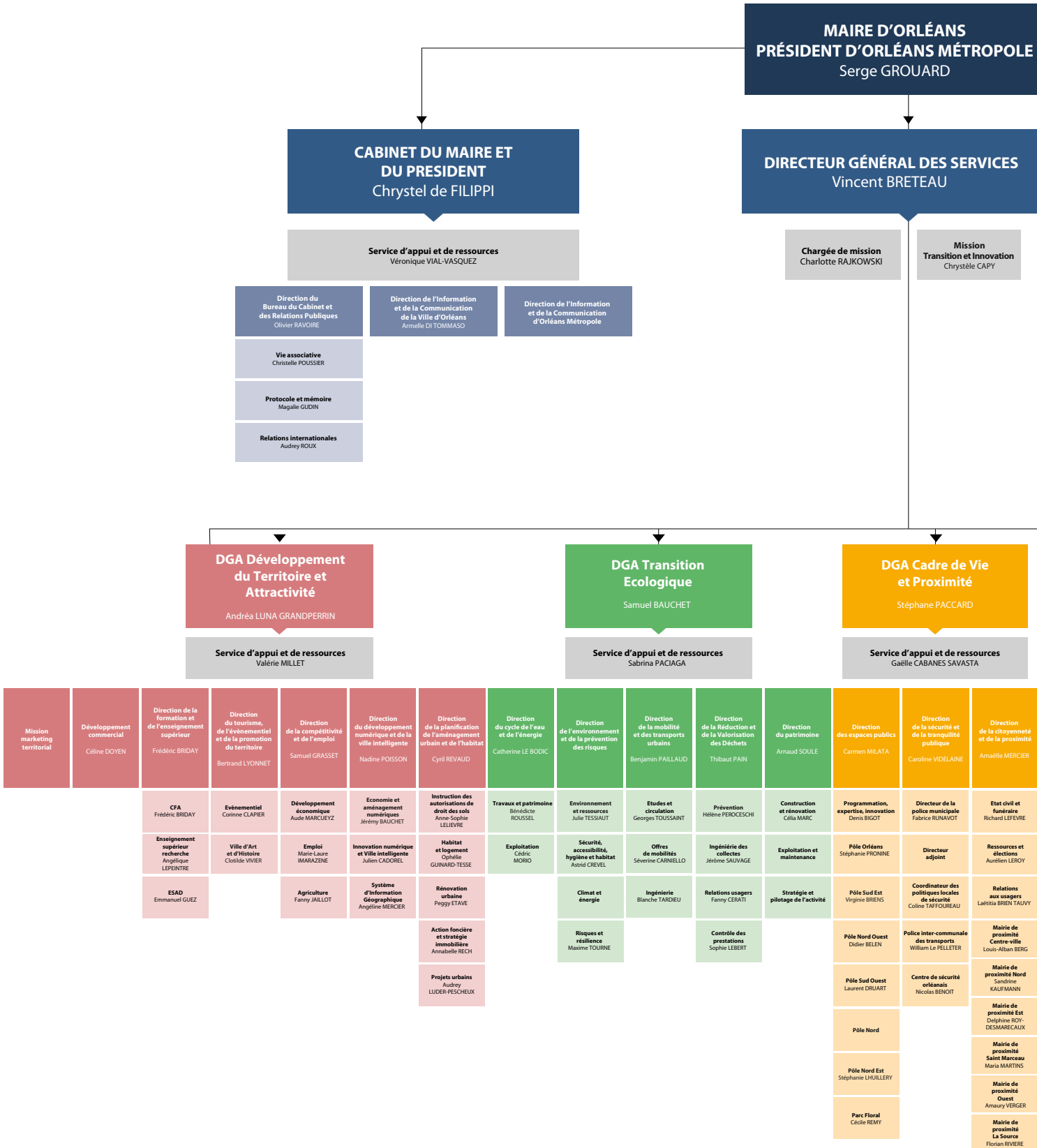
PC portables composent le parc de la collectivité

200

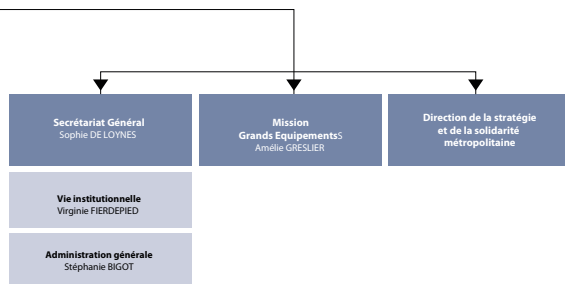
installations effectives de Softphonie



ORGANIGRAMME MUTUALISÉ VILLE



ET MÉTROPOLE D'ORLÉANS



DGA Famille et vie sociale
Sophie FERKATADJI

Service d'appui et de ressources
Pascal SAUSSAC

DGA Finances et Ressources juridiques
Emmanuelle BARBEROT

Service d'appui et de ressources
Sandrine DICHARRY

DGA Relations humaines, innovation et digital
Aurélia De PORTZAMPARC

Direction de l'éducation Damien ESCUDIER	Direction de la petite enfance Coralie ROUET	Direction des sports et loisirs Antoine BLANC	Direction de la jeunesse, de la prévention, de la réussite et de la politique de la ville Say SIRISOUK	Direction de la santé et des solidarités Laura RIVALAIN	Direction de la culture, des arts et de l'économie créative Patricia CHARLES	Direction de l'animation sociale	Direction des finances et du contrôle de gestion Emmanuelle BARBEROT	Direction de la commande publique et des achats Elodie MAO-DEMAIMAY	Direction des affaires juridiques Christophe VARESCON	Direction des relations humaines Patricia MACCARIO	Direction des systèmes d'information et de la dématérialisation Thierry MANZANO	Mission communication interne Mounir ESSAADAOUJI
Matériel et suivi du patrimoine Herve DALMAT	Relations familles Marlene ANTZAMIDAKIS	Vie sportive	Prévention Réussite Sebastien PAULUS	Santé publique Jeanne-Marie de AMORIM	Musées Municipaux Olivia VOISIN	Sainte Beuve Alia SADKI	Budget prospectives Kevin MICHEL-CHOL	Marchés Maeva BONVOUX	Juridique	Vie Professionnelle	Infrastructures Aurelien HERBET	
Vie des écoles	Coordination des structures petite enfance Maryline BONNAN	Animation sportive et de jeunesse Medhi GHARZOUJI	Politique de la Ville et Médiation Anaelle PENLOUP	Mission Santé Métropolitaine	Réseau des Médiathèques Christine FERRICHON	Bolière Saïd SOUKI	Ressources et ingénierie Virginie MCKJONNIER	Achats Sophie TRIBOULOIS	Assurances	Emploi et compétences Myriam CANDELON-GROS	Etudes applications Helene MEHL	
RH		Equipements sportifs et Etablissements aquatiques Pierre LOBODA		Aînés Sylvie CHOLLET	Arts et économie créative	Romain Rolland Abdelhamid EZZAYANI	Comptabilité générale et SAR Najla ELKADROULI EL IDRISSE			Qualité de Vie et Santé au Travail Camille MARGOLLE	Centre de service Sandrine CHATEAU	
Secteur territorialisé Sud Stéphane LEBLOUX				Solidarité Insertion Carole VIDAL	Archives Christel DURIS	Murins Abdennabi EL MORDEI	Système d'information financier, facturation et qualité Laurence LECOMENT			Appui au pilotage Jean-Marie FENICAUD		
Périscolaire				Gens du voyage Jean-Pierre PERON	Conservatoire Julien VANHOUTE	Bourgoigne Lucie COUTURIOT ROME				Projets transverseaux et dialogue social Nelly HANNOT		
Secteur territorialisé Nord Christelle BOUCERONDE				Handicap Djamila CHERIET		Carmes Abdelkadir BOUFNICHEL						
						Gare Sandrine PENSUJET						
						Grand Villiers Estelle LEGE						
						Port d'Argent Charika BEN MOHAMMED						
						Saint-Marceau / Dauphine Catherine FERRER						
						Madeline Rodrigue BISEUX						

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023


Publié le

ID : 045-214503088-20231110-73_23-DE



Espace Saint-Marc
5, place du 6 Juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 78 75 75

ORLÉANS
MÉTROPOLE


www.orleans-metropole.fr
 **# OrleansMetropole**